

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX  
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



**DOCUMENT DE PROJET DU PBF**

<b>Pays : HAÏTI</b>	
<b>TITRE DU PROJET :</b> Promotion de la cohésion sociale par le renforcement de la santé mentale et du bien-être psychosocial des femmes et des filles dans le contexte d'insécurité et d'instabilité politique en Haïti.	
<b>NUMÉRO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :</b>	
<b>Modalité de financement du PBF :</b> <input checked="" type="checkbox"/> IRF <input type="checkbox"/> PRF	<b>Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) :</b> <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional <b>Nom du fonds d'affectation spéciale :</b>
<b>Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) :</b> ONU- Femmes, OMS/OPS,	
<b>Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) :</b>	
<u>GOVERNEMENT :</u> Ministère de la Santé publique et de la Population (MSPP), Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique (MJSAC) ; Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF) ; Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) ; Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST) ; Police Nationale d'Haïti (PNH) ; Office de la protection du citoyen (OPC).	
<u>ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (OSC) LOCALE</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Partenaire d'implémentation :</b> Fondation TOYA, une organisation féministe créée en 2007 et née de la nécessité de promouvoir le leadership des filles et des jeunes femmes à travers ses domaines d'actions centrés sur le renforcement de capacité, l'accès à l'information sur la santé sexuelle et reproductive, la défense des droits des filles et femmes, et la prise en charge des violences basées sur le genre incorporée dans l'offre de service d'appui psychosocial.</li> <li>● <b>Partenaires d'exécution dont le leadership est assuré par des femmes et des jeunes :</b> Cellule d'Intervention Psychothérapeutique d'Urgence d'Haïti (CIPUH), SAKALA et WORK qui travaillent en collaboration avec la Fondation TOYA dans la commune de Cité Soleil, Collectif des Femmes Haïtiennes pour le Progrès Social (COFEHAPS), Fondation Essence-Elles (FÉE), ACARESO, PRODEV ont été consultées au cours de l'élaboration du projet.</li> </ul>	
<b>Durée du projet en mois</b> <sup>1</sup> : 18 mois	
<b>Zone géographiques de mise en œuvre du projet :</b> Le projet interviendra au niveau du département de l'Ouest précisément à Cité Soleil. Il sera mis en œuvre dans les quartiers de "Sarthe", "Twa Bebe" et à "Vilaj Rapatriye", des agglomérations reconnues pour leur niveau de vulnérabilité, d'insécurité et leur proximité avec les quartiers de "Belecou", de "Boston" de "Ti Site" réputés être des zones de non droit. Ce choix se justifie entre autres, par l'intérêt de créer une synergie avec le projet de prévention de la violence implémenté par Fondation TOYA depuis 2020 dans la commune de Cité Soleil dans le cadre de l'initiative Spotlight en Haïti ainsi que le projet PBF pour la réduction de la violence communautaire. Il s'ensuit la mutualisation des efforts pour adresser la situation de détresse, d'anxiété qui fragilise la communauté. Les interventions ciblées seront à effet multiplicateurs dans la mesure où les mécanismes pourront être utilisés à travers différentes régions pour des situations similaires. En outre, le projet aura un relais national dans la mesure où il développera des approches et outils pour soutenir la mise en œuvre des composantes santé mentale des politiques et stratégie nationales de santé. Ces approches et outils seront disséminés pour faciliter leur application au niveau national.	

1 La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

**Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :**

- Initiative de promotion de l'égalité des sexes  
 Initiative de promotion des jeunes  
 Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)  
 Projet transfrontalier ou régional

**Budget total du projet PBF\* (par agence bénéficiaire) :**

ONU Femmes : \$ 886,666.20

OPS/OMS : \$ 613,333.80

**Total PBF : \$ 1 500 000****Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) : NA****PBF 1<sup>ère</sup> tranche (70%) :**

ONU-Femmes : \$ 620,666.34

OMS/OPS : \$ 429,333.66

**Total : \$ 1 050 000.00****PBF 2<sup>ème</sup> tranche\* (30%) :**

ONU-Femmes : \$ 265,999.86

OMS/OPS : \$184,000.14

**Total : \$ 450,000.00****Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :**

Ce projet de « **Promotion de la cohésion sociale par le renforcement de la santé mentale et du bien-être psychosocial des femmes et des filles dans le contexte d'insécurité et d'instabilité politique en Haïti** », porté par ONU Femmes et OPS/OMS avec comme partenaire d'implémentation la Fondation TOYA, a pour objectif principal de contribuer à réduire la violence communautaire à travers un renforcement du leadership social des jeunes femmes victimes de conflits, favorisé par un accès au bien-être psychosocial. Il vise à contribuer à donner aux nouvelles générations de femmes des quartiers fragiles et marginalisés les moyens de devenir des agents de paix et de changement à travers le bien-être psychosocial, tout en comblant l'écart générationnel et entre les sexes.

Le projet prendra en considération les vulnérabilités multiples de 30,000 personnes bénéficiaires directes incluant les personnes à mobiliser dans le cas des campagnes de sensibilisation communautaire prévues au niveau du résultat 3 (dont 80 % de femmes et de jeunes filles, victimes de conflits et survivantes de VBG, incluant celles vivant avec un handicap). Elles seront identifiées sur la base des critères de vulnérabilité du MCFDF, du MAST, au travers des rapports des appels pour support psychosocial et registres des hôpitaux. Indirectement, les actions de sensibilisation au processus de consolidation de la paix et bien être psychosocial des filles et femmes, permettront de toucher environ 100,000 personnes dont les femmes, filles, garçons et hommes et leaders communautaires au cœur de la zone de conflit.

Le projet renforcera la participation et l'influence des femmes et jeunes filles, victimes de violence liées aux conflits (sociaux, politiques etc.), dans le processus de consolidation de la paix à travers **trois niveaux d'impact** : i) **Individuel** : offre de services et accès aux espaces d'écoute et d'appui aux victimes de conflits ii) **Institutionnel** : renforcement des capacités des structures/services civils et publics en matière de santé mentale, en prévention des réponses aux violences y compris les VBG et en facilitation d'espaces de concertation communautaire pour la paix; iii) **Communautaire** : développement de mécanismes consultatifs et inclusifs engageant les acteurs communautaires dans la promotion du leadership féminin pour la paix et le plaidoyer pour amplifier l'accès des femmes et des filles aux services de santé mentale et de bien-être psychosocial. Il apportera soutien, assistance et capacités aux femmes et aux filles en vue de renforcer leur santé mentale, leur permettant d'amplifier ainsi leur rôle et leur leadership social en tant qu'acteurs de paix dans leurs communautés. Ce rôle renforcé des femmes et des filles contribuera à atténuer l'impact et la montée des conflits/violents et à promouvoir la cohésion sociale au niveau des communautés ciblées.

Les femmes et les filles de la catégorie ciblée ont toujours vécu en marge de la société avec très peu de ressources et d'influence dans les sphères décisionnelles. En ce sens, la promotion d'un processus

inclusif de consolidation de la paix, au niveau communautaire, est considérée comme une alternative de transformation pour elles. A travers ce projet, elles auront **développé leur potentiel** en tant que leaders, en ayant **la capacité de prévenir et de se relever des différentes formes de violence** dans leurs sphères relationnelles et, en outre, en étant capables de **promouvoir des processus de construction d'une paix durable dans leurs vies et leurs communautés**. Le projet mobilise tout aussi bien les efforts conjugués des acteurs communautaires de différentes catégories pour une promotion collective et une vision partagée de processus inclusifs de promotion et de consolidation de la paix.

Le projet est novateur dans la mesure où il vise à renforcer, diversifier et améliorer l'offre et la qualité des services de santé mentale à travers un soutien combiné de renforcement des structures/services civils et publics de réponse aux VBG, des organisations de la société civile et des jeunes, de manière ciblée, par la mise en place de services mobiles d'appuis psychosociaux. Le projet innove également en cherchant à avoir un impact sur l'implication des acteurs communautaires dans la promotion de processus de paix inclusifs.

Il vient combler un déficit majeur dans les initiatives de paix en promouvant la prise en compte de la santé mentale pour renforcer la résilience des femmes et des filles et l'implication des communautés dans ce domaine afin de rendre plus durables les résultats de cette initiative de consolidation de la paix, par le renforcement de l'appui psychosocial.

**Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes<sup>1</sup> : 3**

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes.

**Plus de 80%, soit plus 1 200 000 USD du budget requis sera alloué à la promotion de l'égalité des sexes.**

**Degré de risque du projet<sup>2</sup> : 1**

**Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement<sup>3</sup>) :** (2.3) Prévention/gestion des conflits

Le cas échéant, les résultats du **SDCF / UNDAF** auxquels le projet contribue :

**Objectifs et cibles de développement durable** auxquels le projet contribue : ODD 3 ; ODD 5 ; ODD 16

**Type de demande :**

**Nouveau projet :**

**Révision de projet :**

**Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :**

**Extension de la durée :**  Durée additionnelle du projet en mois :

**Changement de résultat / sujet :**

<sup>1</sup> **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 2** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 1** pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

<sup>2</sup> 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

<sup>3</sup> (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

	<p><b>Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : <input type="checkbox"/></b></p> <p><b>Budget PBF supplémentaire : <input type="checkbox"/></b> Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :</p> <p><b>USD</b></p> <p><b>Brève justification de la révision :</b></p> <p><i>NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.</i></p>
--	---

**SIGNATURES DU PROJET :**

<p><b>AGENCE RÉCIPIENDAIRE</b></p> <p>Nom : <b>DEDE EKOUE</b></p> <p>Signature [Redacted]</p> <p>Nom de l'agence : <b>ONU FEMMES</b></p> <p>Date et visa : <b>21 - Octobre 2021</b></p>	<p><b>Représentant du gouvernement national</b></p> <p>Nom : <b>SIMON DIEUSBUI, DESRAS,</b></p> <p>Signature [Redacted]</p> <p>Titre : <b>Ministre de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE)</b></p> <p>Date et visa : <b>22 OCT 2021</b></p>
<p><b>AGENCE RÉCIPIENDAIRE</b></p> <p>Nom : <b>MAUREEN BIRMINGHAM</b></p> <p>Signature [Redacted]</p> <p>Nom de l'agence : <b>OPSIONS</b></p> <p>Date et visa : <b>22 Octobre 2021</b></p>	<p><b>AGENCE RÉCIPIENDAIRE</b></p> <p>Nom :</p> <p>Signature</p> <p>Nom de l'agence :</p> <p>Date et visa :</p>
<p><b>Coordonnateur résident</b></p> <p>Nom : <b>BRUNO LEMARQUIS</b></p> <p>Signature [Redacted]</p> <p>Titre : <b>Représentant spécial adjoint du Secrétaire général au Bureau des Nations Unies en Côte d'Ivoire, Coordonnateur résident et Coordonnateur adjoint des Nations Unies en Côte d'Ivoire</b></p> <p>Date et visa : <b>21-oct. 2021</b></p>	<p><b>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</b></p> <p><i>Awa Dabo</i> [Redacted]</p> <p>Signature [Redacted]</p> <p>Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Date et visa : <b>13 Dec 2021</b></p>

## **I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)**

- a) **Décrire brièvement les conclusions principales de l'analyse de conflit en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ?**

### **1. Présentation des tendances structurant les conflits**

#### **1.1. Cadre global de l'intervention**

Les conditions de vie actuelles en Haïti sont extrêmement précaires et préoccupantes, et sont de nature à aggraver la vulnérabilité des groupes déjà marginalisés, notamment les femmes vivant dans les quartiers régis par les gangs. Bien que les données statistiques ne soient pas disponibles permettant une analyse complète de la réalité, on peut observer chaque jour une hausse de la criminalité, notamment en termes de vols, vandalisme, braquages, homicides, viols, kidnappings et autres actes de violence dans de nombreuses zones du pays et davantage dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, dont Cité Soleil. Cette situation d'insécurité croissante déclenchée par la multiplication des homicides, des enlèvements contre rançon et des affrontements inter gangs pour le contrôle territorial, fragilise gravement le peuple haïtien.

Situation politique et sécuritaire : La violence des gangs armés a augmenté significativement et affecte de manière profonde la vie des communautés de la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Les activités de ces groupes qui terrorisent la population, ont proliféré sur un fond de crise politique aggravée par l'assassinat du président Jovenel Moïse, et de gouvernance marquée par des dysfonctionnements dans toutes les branches du pouvoir, ainsi qu'une crise socio-économique (instabilité du taux de change, chômage chronique, absence de programmes sociaux...), et une crise sanitaire et humanitaire à répétition (augmentation des cas de personnes affectées par la covid-19 et du nombre de décès y relatif), à laquelle vient s'ajouter la crise post-tremblement de terre du 14 août 2021 dans le Grand Sud qui a touché plus de 800 000 personnes. Les rapports d'impact rapide genre sur la COVID-19 et le tremblement de terre coordonnés par ONU Femmes et Care mettent en relief un impact socio-économique disproportionné sur les femmes et les filles y compris en termes d'augmentation des violences faites aux femmes.<sup>4</sup>

Selon le dernier rapport du Secrétaire Général, le nombre d'enlèvements a continué d'augmenter en 2021 avec 328 victimes signalées à la police au cours des huit premiers mois de l'année, contre 234 pour toute l'année 2020. Avec 549 cas signalés, le nombre d'homicides volontaires a augmenté de 5% par rapport à la période précédente.<sup>5</sup> L'échec de l'opération policière en mars dernier à "Village de Dieu" zone dite de non droit à Port-au-Prince a renforcé le déficit de confiance envers les institutions publiques à lutter contre la criminalité.

Après avoir connu un certain calme pendant environ trois ans, la commune de Cité Soleil, située en périphérie de Port-au-Prince, avec près de 300 000 habitants, a replongé dans la violence. Depuis le début du mois de juin, des bandes rivales s'affrontent touchant tous les quartiers par cette violence quotidienne et a provoqué le déplacement de quelque 19 000 personnes dans les communes de Carrefour, de Cité-Soleil, de Croix-des-Bouquets, de Delmas et dans le quartier de Martissant à Port-au-Prince (département de l'Ouest).

Selon le maire de Cité Soleil, Jean Hislain Frédéric, des dizaines de personnes ont déjà été tuées dans ces affrontements. Le plus cruel a été la fusillade et la mort d'un bébé de huit mois le dimanche 12 juillet 2020. Le 25 juillet, une femme enceinte de neuf mois a également été tuée par balle devant son domicile à Soleil 17. Selon des habitants locaux, la femme a succombé à ses blessures quelques heures plus tard car aucune ambulance n'a pu être dépêchée sur les lieux pour l'emmenner à l'hôpital. La commune est livrée à elle-même. La police a abandonné le commissariat de Cité Soleil. Selon Pierre Espérance, directeur exécutif du Réseau national de défense des droits humains (RNDDH), au moins 111 personnes ont été tuées entre juin et juillet à Cité Soleil. De nombreux cas d'exploitation sexuelle ont également été enregistrés. Avec les restrictions qui ont été imposées à la population pour limiter la propagation du virus, les associations de femmes dans certaines villes de province ont également signalé une augmentation des violences sexuelles.

---

<sup>4</sup> ONU Femmes et Care (2021). Analyse Rapide Genre : Tremblement de terre du 14 août en Haïti. 12 septembre 2021

<sup>5</sup> Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti : Rapport de la Secrétaire générale, S/2021/828

Ces affrontements meurtriers entre les gangs ont également entraîné une restriction de l'accès aux routes dans quatre départements du sud du pays, donnant lieu à des pénuries de produits de première nécessité tels que le carburant et paralysant encore davantage l'activité économique<sup>6</sup>. La faiblesse de l'État dans ces zones touchées par les gangs a un impact direct sur l'augmentation des cas de violences basées sur le genre et une diminution des cas de signalement. A cette situation sécuritaire détériorée se couple une grande faiblesse de l'état de droit, avec un appareil judiciaire particulièrement faible, confronté à des difficultés structurelles, de ressources et de personnel, favorisant l'impunité généralisée.

Situation économique : Haïti fait partie des pays les plus inégaux de la région marquée par la pauvreté et de graves problèmes sociaux. Le coefficient de Gini moyen sur toutes les communes d'Haïti (basé sur un agrégat de revenus) était de 0,70 entre 2014 et 2017.<sup>7</sup> 20% des personnes les plus riches de la population détiennent plus de 64% du revenu total du pays, contre moins de 2% détenus par les 20% les plus pauvres.

Le tissu économique et social se délite de jour en jour et est encore plus fragilisé par l'instabilité politique, l'insécurité, les problèmes de gouvernance et les contraintes sanitaires. Avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant de 1,149.50 \$ US et un indice de développement humain de 170, Haïti demeure le pays le plus pauvre et avec le plus haut taux de violence de la Caraïbe en 2020, et parmi les pays les plus pauvres du monde. Depuis 2018, le pays est confronté à des chocs systémiques faisant face à des déséquilibres fiscaux importants marqués notamment par une contraction du PIB de 1,7% en 2019. Les contraintes sanitaires de la COVID-19 ont exacerbé la situation en ramenant le PIB à une contraction de 3,8% environ en 2020. Les meilleures estimations de ce jour indiquent un taux de pauvreté de près de 60% en 2020 par rapport à la dernière estimation nationale officielle de 58,5% en 2012. La question alimentaire, l'accès aux soins de santé et aux logements décentes, l'accès à l'eau potable sont, entre autres, les problèmes essentiels dans plusieurs quartiers de Port-au-Prince. La situation à Cité Soleil est encore plus préoccupante où les inégalités économiques et sociales sont flagrantes et peuvent être considérées comme des facteurs clés de tensions ou de conflits dans la zone.

Situation environnementale : Haïti est sujet aux catastrophes naturelles de plusieurs sortes : cyclones, tempêtes tropicales, inondations et tremblement de terre, etc. Le pays est frappé par deux terribles tremblements de terre à intervalle de 11 ans, entraînant des dommages énormes en vie humaine et en pertes de toutes sortes. Le deuxième séisme de magnitude 7.2 du 14 août 2021 a frappé un pays qui souffrait déjà de multiples crises, rendant les accès vers les communes des départements du Sud, des Nippes et de la Grande-Anse encore plus difficiles.

Le tremblement de terre a engendré la perte de ressources, a aggravé les problèmes économiques, et a renforcé la dépendance économique des femmes qui vivaient des pratiques économiques informelles. Les résultats de la dernière Analyse Rapide Genre coordonné par ONU Femmes et Care pour la circonstance révèlent que « 30% des femmes et 34% des hommes interrogés ont constaté la perte de capital productif. Les femmes deviennent de plus en plus dépendantes de leurs conjoints qui eux-mêmes ont perdu leurs ressources productives, emplois et leurs biens. La diminution des activités non rémunérées est de 26% chez les femmes interrogées et de 27% chez les hommes, et près de la moitié des membres de la communauté (48%) a rapporté que l'oisiveté (48%) constitue le changement le plus important dans leur vie quotidienne ».<sup>8</sup>

Les capacités des ménages à promouvoir et à s'investir dans l'éducation ainsi que dans les besoins de base s'affaiblissent davantage. L'on fait face à une diminution des activités commerciales, la fermeture partielle d'entreprises menant au chômage, la dépréciation de la gourde et l'inflation qui ont tous, à un niveau ou à un autre, de grandes incidences sur les facteurs de vie.

L'impact traumatisant de ces situations reste presque sans aborder. Les efforts à déployer pour apporter un soutien psychologique sont souvent éclipsés par d'autres besoins pressants, ou affaiblis par un manque de compréhension du traumatisme.

---

<sup>6</sup> Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti : Rapport de la Secrétaire générale, S/2021/828

<sup>7</sup> Selon le rapport « Estimation et prévision de la pauvreté et des inégalités de revenus en Haïti » publié par la BID

<sup>8</sup> Analyse Rapide Genre, conduit par ONU Femmes et Care

## 1.2. Analyse des conflits

Au sein de la société traditionnelle haïtienne, les femmes sont reléguées à des positions de désavantage significatif, contribuant aux inégalités et à la capitalisation exacerbant la dynamique des conflits. Bien qu'elles soient majoritaires (51.8 %), celles-ci souffrent davantage de la criminalité et sont affectées, de manière disproportionnée, par la violence (viols, enlèvements, abus sexuels, assassinats, exploitation, etc.) dans les situations de conflits, en vivant dans la crainte pour elles même et pour leurs familles, lorsque le maintien de l'ordre et le système judiciaire sont affaiblis et inefficaces.

Les femmes et les filles vivant dans les quartiers régis par des gangs et/ou déplacées doivent non seulement répondre à leur quotidien, mais doivent aussi faire face à la discrimination basée sur leur genre. C'est donc avec une aliénation double qu'elles font face à la pauvreté, au besoin de soins de santé spécifiques, aux désavantages sociaux ou au besoin d'appui psychosocial. Les différentes formes de violences auxquelles les femmes sont exposées sont d'ordre :

- **Systémique et institutionnelle**, notamment avec l'exclusion des femmes, vivant dans ces quartiers, de la vie démocratique, politique et économique, dans les espaces communautaires d'échanges et de prise de décision– elles jouissent, dans les faits, de très peu de droits civiques, vivent souvent dans la pauvreté et n'ont pas accès aux services de base : soins de santé spécifiques, éducation, eau, terres arables etc. Par conséquent, elles ne jouent pas leur rôle d'agentes de changement et de paix durable pouvant influencer les décisions dans leur communauté. Cette violence instaurée exacerbe les femmes survivantes et leurs familles accentuant ainsi les conflits et les tensions à la suite de situations de représailles.
- **Physique et psychologique liée à l'insécurité** notamment par le contrôle de ces zones par les gangs, les risques encourus de viol, kidnapping etc. Les femmes mettent en place des stratégies de survie et de protection, par exemple en évitant les marchés et/ou des parcs publics en raison des risques encourus. Néanmoins, la plupart des femmes étant actives dans le commerce informel (vente informelle sur les marchés et places publiques), ces stratégies de protection ont un impact sur la sécurité alimentaire et les revenus familiaux. Ceci est particulièrement aggravé pour les familles monoparentales, situation très courante en Haïti.
- **Relationnelles** : notamment associé à l'abus d'alcool et à l'augmentation du nombre d'hommes qui quittent leurs foyers pour intégrer des réseaux de gangs, entraînant un déséquilibre dans la famille si ce n'est qu'augmenter le nombre de familles monoparentales. Un indicateur très élevé de violence conjugale et/ou sexuelle, de détresse familiale et de problèmes de santé mentale.
- **Socio-Politiques** notamment à travers l'accès restreint des femmes aux espaces démocratiques. Ces conflits forcent les femmes à passer une plus grande partie de leur temps à la maison avec pour corollaire une baisse de leurs revenus. Cette situation fragilise encore plus les femmes face aux violences basées sur le genre avec le risque que ces mêmes femmes reproduisent des schémas de violence, y compris dans l'éducation des enfants ; ainsi qu'un schéma d'acceptation et de normalisation de la violence.

Cette exposition a un spectre multi-facette de violences dans les périodes de conflits augmente les risques de troubles mentaux, tel que le trauma, et la dépression. Cette situation réduit l'habilité des femmes et filles à participer activement dans les initiatives de prévention et de médiation pour la paix dans leurs communautés et aux processus consultatifs qui tendent à diminuer dans ces phases.

A Cité Soleil, et plus précisément dans les quartiers de Sarthe", "Twa Bebe" et "Vilaj Rapatriye", les femmes ont très peu d'espaces d'expression où leurs besoins et aspirations peuvent être abordés ou débattus. Les situations de conflit dans la zone ont augmenté le niveau de vulnérabilité et a gangrené les inégalités existantes entre les sexes et l'âge en contraignant les femmes à : i) Céder aux pressions psychologiques et s'allier aux groupes des gangs, à la recherche de protection ii) Fuir leur maison pour offrir un avenir meilleur aux enfants iii) Normaliser les violences subies afin de survivre en mettant de côté leur dignité et leurs droits humains. L'impact socioéconomique de la COVID-19, des crises socio politiques et sécuritaires augmente également le risque de violence domestique à l'endroit des filles et des femmes, la frustration et la dépression chez les mères et leurs enfants, augmentant ainsi les problèmes de santé mentale.

Les femmes ayant un problème de santé mentale sont généralement stigmatisées, maltraitées et par conséquent, sont souvent exclues des initiatives de médiation et de développement. Les rapports des derniers six mois produits par la Fondation TOYA dans le cadre d'une collaboration avec

l'Association Haïtienne de psychologie (AHPsy), pour promouvoir la ligne verte (29.19.90.00) de la Cellule d'intervention psychothérapeutique d'urgence d'Haïti (CIPUH) récemment mise en place, ont recensés plus de 2.000 femmes en situation de dépression, de violence, d'angoisse pour lesquelles une assistance a été apportée. Cette intervention faisait partie d'un projet d'assistance psychosocial à distance implémenté dans la Grand 'Anse, le Sud 'Est et l'Ouest et a permis à la population touchée d'avoir une meilleure connaissance de la ligne et des services liés à celle-ci. Au-delà de ces départements touchés, la ligne verte, offerte gracieusement par la Digicel, est accessible à travers les 10 départements. Son utilisation dans le cadre de ce projet favorisera un appui psychosocial constant et effectif aux femmes et filles victimes de conflits dans les zones d'intervention du projet. La ligne verte permettra aussi de cibler les zones avec le plus grand nombre de besoin en utilisant le relevé téléphonique des appels de détresse reçu par zone géographique.

Haïti connaît de nombreuses lacunes en matière de santé mentale. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), les services publics de santé mentale sont limités au niveau des soins tertiaires et sont centralisés et concentrés dans deux installations principales. Les services de santé mentale n'ont pas été intégrés au système de santé publique<sup>9</sup>. Au lieu de cela, une grande partie des services ambulatoires en santé mentale ainsi que l'approche communautaire reposent sur des ONG nationales et internationales et ne suivent pas les directives du gouvernement.

Les structures d'hospitalisation médico-légales sont inexistantes. Au niveau national, il existe deux institutions publiques neuropsychiatriques, l'Hôpital Défilée de Beudet, et le Centre Hospitalier Universitaire de Psychiatrie Mars & Kline (CHUP/MK).<sup>10</sup> Le personnel de services du secteur public est en effectif réduit et n'est pas suffisamment formé sur la protection des droits des usagers des services de santé mentale. Les organisations locales fournissant ces services sont aussi très peu et fonctionnent avec des ressources limitées.

Le MSPP a élaboré, en 2012, une [politique nationale de santé](#) ayant [composante de santé mentale](#). Celle-ci ne met aucun accent particulier sur la situation des femmes et jeunes filles qui sont les populations les plus vulnérables dans les contextes de violence communautaire. Elle nécessite une révision, car devra tenir compte du contexte haïtien actuel (réalités socioéconomiques et politiques, RH, violence etc.). Avec seulement 0,1% du budget global de la santé consacré à cette problématique, très peu d'actions concrètes sont engagées pour soutenir les femmes et filles en situation de détresse malgré ce contexte marqué par la détérioration continue de la situation sociale, économique et politique. De plus, cette composante n'a pas été vulgarisée et très peu de personnes connaissent son existence.

Ces faiblesses structurelles et institutionnelles entraînant la détresse mentale chez les femmes et les filles, affectent le fonctionnement du système démocratique et ne laissent pas assez d'espaces pour des processus consultatifs de consolidation de la paix inclusifs et équitables.

A cela s'ajoute une insuffisance ou même une absence de compréhension des soins psychosociaux au sein de la population haïtienne qui a un impact considérable sur la formation ou la rétention de professionnels dans ce domaine. Dans les couches de la société où les soins psychosociaux sont appréciés, les interventions sont lucratives, coûtant entre 50 et 100 dollars américains par séance, ce qui ne permet qu'à quelques-uns d'y avoir accès. Pour la grande majorité de la population, le concept n'est pas bien apprécié ou compris. Cela est dû à un manque d'expérience avec le processus de suivi en santé mentale, à *l'absence de plaidoyer* sur cette nécessité, sans oublier les tabous et le contexte culturel présentant le problème de santé mentale comme une malédiction, une conséquence de rituel vaudou. Ces considérations entraînent une sorte de résistance chez les jeunes femmes et hommes et d'autres personnes victimes à se faire aider ou même à reconnaître être atteinte dans leur santé mentale.

Ces faiblesses institutionnelles et légales susmentionnées entraînant les conflits récurrents (conflit territorial, conflit basé sur des jugements de valeurs/principes – non-respect des droits d'autrui, règlements de compte, ...) et la détresse mentale renforcent les failles du système démocratique et ne laissent aucun espace pour des processus consultatifs de consolidation de la paix inclusifs et équitables. A cela s'ajoutent les tabous et contexte culturel présentant le problème de santé mentale comme étant

---

<sup>9</sup> Selon un rapport de l'organisation Mondiale de la santé

<sup>10</sup> Selon un rapport d'évaluation du système de Santé mentale en Haïti conçu par l'Organisation Mondiale de la Santé mentale (OMS)

une malédiction, une conséquence de rituel vaudou entraînant une sorte de résistance chez les jeunes ou autres personnes victimes à se faire aider ou même à reconnaître l'atteinte de leur santé mentale.

Plus de personnes devraient avoir aux services de santé mentale et d'appui psychosocial. Les témoignages de ceux qui ont reçu les soins sont un atout majeur pour promouvoir le renforcement du cadre normatif haïtien à ce niveau et favoriser une meilleure compréhension de la problématique par la population. Renforcer la capacité de structures, améliorer la qualité des services, sensibiliser le grand public à l'importance des soins psychosociaux, façonner l'intérêt des jeunes intellectuels pour ce domaine, créer des opportunités pour les professionnels de vivre de cette profession sont des aspects importants pour changer la perception culturelle sur la santé mentale et favoriser un meilleur accès à ce service par les groupes vulnérables.

En ce sens, l'application mobile « Alo TOYA », constitue l'un des plus grands progrès dans le domaine. Il s'agit d'un outil développé par Fondation TOYA pour adresser une double problématique liée à la VBG : i) celle de la culture du silence autour des violences faites aux filles et aux femmes ; ii) et celle liée à l'accès difficile des survivantes à l'assistance d'un(e) professionnel-le en Santé Mentale (PSM), notamment celles vivant dans les zones reculées. De par sa configuration, Alo TOYA offre l'accès anonyme à un PSM à partir d'un appel téléphonique ou la messagerie quel que soit l'heure ou l'espace géographique où se trouve la victime. Cette création innovante, au-delà de la plateforme d'interaction dynamique favorisant l'échange en temps réel entre les PSM de TOYA, les survivantes et tous potentiels témoins qui souhaiterait dénoncer un cas, propose des informations clés sur la VBG et une cartographie des organisations et d'institutions offrant des services liés à la prise en charge médicale, légale et psychosocial. L'utilisation de cette technologie dans le cadre du projet facilitera l'accès aux femmes et filles rencontrant des difficultés de déplacement comme les femmes et jeunes filles handicapées. Il s'agit aussi d'un très grand atout pour les périodes de confinement ou de troubles sociopolitiques limitant les déplacements réguliers.

De plus, l'Unité de santé mentale du MSPP élabore et soumet des plans triennaux qui ont très peu de financement. Un appui pour le renforcement de leur mise en œuvre s'avère nécessaire pour favoriser un meilleur accès des femmes et filles victimes de conflits aux services de santé mentale et une meilleure compréhension de la population de la portée de ces services dans les communautés fragiles. A l'instar des actions de promotion de la paix, le projet contribuera ainsi à mettre en œuvre deux axes prioritaires de la politique nationale de santé à savoir : la formation et l'intégration de la santé mentale au niveau des soins de santé primaire. Cela permettra d'augmenter le nombre de répondants au niveau des populations et dans leurs communautés.

### 1.3. Analyse des causalités

Les causes profondes et conséquences de ces violences multiples et de leur banalisation nourrissant la détresse mentale des femmes et des filles ont plusieurs facettes :

- **Les attributions socioculturelles** à travers les stéréotypes de genre bien ancrés et couplées à un système patriarcal rendent les femmes et les filles les principales victimes dans un contexte de conflits et d'instabilité. Les restrictions dues à la pandémie et celles engendrées par les conflits augmentent sérieusement l'exposition à la Violence Faite aux Femmes et aux Filles (VFFF) en plus d'être confrontées à un accès très limité aux soins de santé sexuelle et reproductive, à des moyens de subsistance et à d'autres services essentiels (justice, police, etc.). Elles ne sont pas impliquées dans les processus de promotion de la paix afin d'éviter que des politiques et/ou, des lois ou plans de sortie de crise ne prennent pas en compte leurs intérêts et besoins spécifiques pour assurer leurs moyens de subsistance et ceux de leur famille.
- **La faiblesse des institutions étatiques (sanitaires, sociales et judiciaires)** marquée par une gouvernance déficiente empêchant de s'attaquer aux violences communautaires, de protéger les civils et d'assurer le bien-être des plus vulnérables. Ce qui entraîne :
  - La faiblesse dans la mise en œuvre de la composante santé mentale de la politique nationale de santé et de la stratégie de santé communautaire. Les composantes santé mentale de la politique Nationale de la Santé (2014) et de la stratégie de santé communautaire ne sont pas mises en application.

- Le faible accès des femmes et des filles aux services de santé et de protection ainsi qu'aux technologies et aux mécanismes d'alerte réduit leurs marges d'action et leurs connaissances quant aux dispositions de protection et de recours.
- La faible structuration et le manque d'espace de dialogue et de consultation communautaire : qui limitent les capacités des leaders/acteurs à participer efficacement au dialogue de transformation communautaire et à promouvoir le leadership des femmes dans les processus consultatifs ; alors même qu'un dialogue intergénérationnel et inclusif est un moyen idéal pour rendre effectif leurs apports dans la consolidation de la paix.
- La faible considération des services d'accompagnement et/ ou d'appui psychologique : limitant considérablement le niveau de fréquentation des jeunes aux services psychologiques et/ ou de santé mentale.
- **Les limites de l'action civile opérant dans les communautés** et notamment celles en rapport avec i) la coordination inter-institutionnelle et l'accès aux données, ii) les capacités financières et techniques (moyens d'interventions, etc.), iii) les modalités d'intervention et de travail ciblé (protocoles et standards d'intervention dans le domaine de la santé mentale, etc.)
- **Exposition des jeunes filles à la maltraitance pendant l'enfance et/ou à la violence familiale** : pouvant entraîner des dépressions chez la jeune fille, des états de stress post-traumatique, des comportements antisociaux, des réactions de soumission avec le fort risque de reproduction de ces violences dans son environnement proche.

Ces déficits et causes profondes ont une incidence sur la santé et le bien-être des femmes et engendrent des coûts socio-économiques élevés pour les femmes, leurs familles et la société dans son ensemble. Ils limitent la participation des femmes et leurs rôles dans leurs communautés en tant qu'acteur de changement. Le pouvoir de transformation, économique et social des femmes en Haïti (représentant 51% de la population, 48% de la population économiquement active et 82% du secteur des affaires) font d'elles un levier et un acteur incontournable pour la promotion d'une paix durable. Leur exclusion et marginalisation est de nature à aggraver leur vulnérabilité, à fragiliser leurs familles ainsi que le tissu social, alors que leur participation pourrait contribuer à garantir des solutions durables et des prises de décision inclusives.<sup>11</sup>

Dans le contexte actuel de consolidation de la paix, les femmes et les filles doivent profiter d'un environnement rassurant et jouir d'une bonne santé mentale. Elles doivent être impliquées dans toutes les initiatives de promotion de la paix (espaces et forums de discussions pour la paix, productions théâtrales sur la prévention et la résolution des conflits, actions de recherche sur les déterminants et impacts de la violence, éducation à la citoyenneté, gouvernance locale etc.) ainsi que d'avoir suffisamment d'outils pour identifier les formes de violence qui affectent leur vie ; et de pouvoir contribuer, de manière efficace, dans les analyses stratégiques afin de prendre en compte leurs réalités ainsi que des mesures pour garantir le respect effectif de leurs droits. Ce qui implique la nécessité de renforcer les institutions existantes et impliquer chaque groupe spécifique dans les discussions de recherche de solution.

Ainsi, cette initiative vise à soutenir des alternatives innovantes visant à renforcer l'accès aux services pour les femmes et filles victimes, à dynamiser les services et mécanismes communautaires de prise en charge ainsi que les mécanismes locaux de résolution de conflits.

Il s'agit notamment de renforcer des cellules d'interventions pluridisciplinaires comme la Cellule d'Intervention Psychothérapeutique d'Urgence d'Haïti (CIPUH) et la ligne verte favorisant une plus large couverture et un meilleur accès des survivantes à un personnel de santé. Le projet consiste à renforcer l'application mobile « Alo TOYA » pour atteindre un plus grand nombre de femmes et de

---

<sup>11</sup>Faible présence des femmes dans les espaces de décisions :

International Foundation for Electoral Systems (IFES). 2015. « A Gender Analysis of Haiti's Legal Framework for Elections », 18 mars, [www.ifes.org/Content/Publications/Articles/2015/A-Gender-Analysis-of-Haitis-Legal-Framework-for-Elections.aspx](http://www.ifes.org/Content/Publications/Articles/2015/A-Gender-Analysis-of-Haitis-Legal-Framework-for-Elections.aspx)

Inter-Parliamentary Union. 2015. « Les femmes dans les parlements nationaux », 1 février, [www.ipu.org/wmn-f/classif.htm](http://www.ipu.org/wmn-f/classif.htm)

Les femmes haïtiennes réfléchissent sur la participation politique, Thématique extrait du Livre blanc sur la condition féminine, USAID

<https://drive.google.com/file/d/0B56RZ3-JtuHxMWNnT2N1RVIYS28/view>

filles en détresse mentale. Cette dernière application permettra d’avoir les données en temps réel après le mapping des intervenants pour un meilleur référencement.

### Analyse de l’implication des acteurs et de leurs limites dans la dynamique de conflits

Acteurs	Implications et limites dans la dynamique des conflits
Les femmes et filles leaders de Cité Soleil et d’autres zones avoisinantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <u>Points positifs</u> : Implication des femmes et des filles jouissant d’une bonne santé mentale dans la mobilisation des communautés autour des pratiques inclusives de résolution de conflits.</li> <li>● <u>Limites</u> : Difficultés de déplacement dans les périodes de conflits et dépendance économique pour certaines. Faible estime de soi et faible capacité à mobiliser les leaders des services publics locaux et des autorités locales. Par conséquent, elles n’arrivent pas à jouer leur rôle d’actrices / médiatrices de paix pouvant atténuer les situations de tensions et de conflits.</li> </ul>
Le Ministère de la Jeunesse, Sports et de l’Action Civique (MJSAC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <u>Points positifs</u> : A une vision pour le leadership des jeunes engagés pour le plaidoyer pour permettre des réformes légales, institutionnelles et politiques en faveur des jeunes. Acteur clé dans la mobilisation des jeunes pour la paix et pour leur engagement citoyen et politique (ex PBF Jérémie). Une feuille de route pour renforcer le leadership des jeunes et leur participation en politique pour favoriser la paix et la gouvernance inclusive. S’engage à soutenir des projets visant les jeunes et leur rôle dans la paix. Implique ses structures déconcentrées dans le cadre de l’approche de durabilité</li> <li>● <u>Limites</u> : Absence d’une stratégie robuste de promotion de l’inclusion des jeunes femmes dans les espaces démocratiques. Moyens limités pour soutenir des initiatives de jeunes pour la paix. Faible dynamisation du service civique. Faible capacité du ministère à mobiliser les jeunes dans les territoires régis par les gangs. Peu de confiance des jeunes dans la capacité de l’Etat à garantir la sécurité lors des dialogues consultatifs communautaires. Ainsi, la plupart des jeunes se sentent délaissés et sans regard sur un futur rassurant, se tournent vers les gangs augmentant les conflits inter quartiers et les tensions existantes.</li> </ul>
Le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF)	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <u>Points positifs</u> : Le Plan National de lutte contre les violences faites aux femmes 2017-2034 constitue une base référentielle et d’orientation pour le projet, particulièrement en ce qui a trait aux activités de prise en charge des survivantes de VBG. Ce ministère encourage la participation et le leadership des femmes en politique, promeut le renforcement de la lutte contre les VBG, encourage l’implication des femmes y compris les jeunes dans les domaines de la paix et sécurité. Il accompagne les projets et assure l’implication de ses structures déconcentrées pour une implication durable des femmes et des jeunes femmes.</li> <li>● <u>Limites</u> : Pas de budget spécifique à l’opérationnalisation du Plan National de Lutte contre les VFF. Pas de stratégie explicite pour promouvoir le rôle des jeunes femmes dans la résolution de conflit. Moyens limités pour soutenir des initiatives de femmes pour la paix. <u>Peu d’ancrage dans les quartiers fragiles.</u></li> </ul>
Le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <u>Points Positifs</u> : Le MSPP a élaboré la Politique Nationale de Santé en 2012 qui comprend une composante de Santé Mentale qui se concentre sur l’intégration des services de santé mentale, approche communautaire, désinstitutionnalisation et humanisation des soins, l’approche multidisciplinaire et intersectorielle. Cette composante dans son approche communautaire a été prise en compte dans la stratégie de santé communautaire récemment élaborée en 2021 et constitue une opportunité pour mieux répondre aux besoins en santé mentale et support psychologique des femmes et filles avec des ressources de leurs communautés. Le MSPP a déjà dans la zone de cité Soleil des Agents de</li> </ul>

	<p>santé communautaires polyvalents (88 ASCP) dont certains sont des femmes avec lesquelles ce projet pourrait travailler et promouvoir.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <u>Limites</u> : Moyens très limités pour la mise en œuvre de cette stratégie de santé communautaire avec sa composante de santé mentale par le MSPP. Et cette stratégie n'est pas spécifique pour les femmes et filles bien qu'elles prennent en compte les survivantes de VBG. L'accès difficile à la zone ne permettra pas une supervision des cadres du MSPP pour se rassurer de la bonne marche des interventions, situation que l'on peut comprendre à un effet négatif sur les tensions existantes dans les quartiers vulnérables de la zone cible du projet.</li> </ul>
Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST)	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <u>Points positifs</u> : Acteur clé dans l'analyse de vulnérabilités des quartiers et du niveau de représentation des populations ciblées dans l'implémentation du projet.</li> <li>● <u>Limites</u> : Le non-accès aux services de protection sociale ne contribue pas à améliorer les situations de tensions et de conflits dans les zones à risque., La population se sentant des « laisser pour contre » et cherchant à se faire justice par une quasi absence des services publics provoquant ainsi des guerres de gangs pour la lutte de territoires, faisant monter les tensions entre les quartiers et provoquant des situations regrettables de violences, particulièrement sur les femmes et filles, etc.</li> </ul>
Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT)	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <u>Points positifs</u> : Acteur influent pour l'exercice du pouvoir dans les communes et pour la qualité du dialogue avec les dirigeants locaux. Partenaire de choix pour soutenir le positionnement du projet dans les communes et pour promouvoir la durabilité des résultats de l'initiative.</li> <li>● <u>Limites</u> : Pas de stratégie explicite pour promouvoir le leadership social des jeunes femmes et hommes. Faiblesses dans l'implication des jeunes femmes dans la gouvernance locale, de sorte à faciliter leur influence dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques au niveau local ou des plans d'actions communaux. Faible reconnaissance des jeunes. Ces derniers n'étant pas encadrés/impliqués et n'ayant pas de modèles « role models » se tournent vers les gangs.</li> </ul>
Police Nationale d'Haïti (PNH)	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <u>Points positifs</u> Partenaire engagé dans la sécurité de la population et ainsi des jeunes leaders actifs auprès des communautés dans les quartiers difficiles. Implication des jeunes leaders dans les politiques de prévention de l'insécurité en milieu sociaux communautaires à travers la police communautaire.</li> <li>● <u>Limites</u> : Les moyens de la police semblent limités par rapport aux gangs. Les dysfonctionnements au sein de la police fragilisent la sécurité des jeunes femmes et hommes leaders actifs dans les communautés qui ne sont pas dans les gangs. Ces derniers se sentent donc renforcés dans leurs actions néfastes accentuant les niveaux de conflits et de tensions dans les communautés.</li> </ul>
Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <u>Points positifs</u> : Partenaire impliqué dans l'allocation des ressources pour le développement de la jeunesse</li> <li>● <u>Limites</u> : Faible priorisation de la participation et du leadership des jeunes femmes dans les programmes communautaires.</li> </ul>
Office de la protection du citoyen (OPC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <u>Points positifs</u> : Travaille activement pour la promotion du respect des droits de la personne y compris les droits des femmes et des filles. Expérience dans le soutien aux réformes légales et politiques pour l'égalité du genre. Institution de droits humains, partenaire d'ONU Femmes dans la promotion de l'accès à la justice pour les femmes et les filles à faibles moyens. Expérience dans la promotion des dialogues consultatifs.</li> <li>● <u>Limites</u>. Faible expérience dans le processus de consolidation de la paix impliquant des jeunes femmes dans des quartiers difficiles. Par conséquent, ses actions ne permettent pas d'atténuer les situations de tensions et de conflits.</li> </ul>

Les médias	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <i>Points positifs</i> : Partagent les informations sur la participation de tous les acteurs et mettent l'accent sur une compréhension des questions de paix et de cohésion. Fais de la sensibilisation pour la paix et attire d'autres acteurs à investir dans le renforcement du leadership social par le renforcement de la santé mentale.</li> <li>● <i>Limites</i> : la couverture médiatique de certains médias tend à amplifier les risques de conflits, à banaliser les violences y compris les violences faites aux femmes et à promouvoir la désinformation qui est source de tensions. L'on note une couverture limitée des actions liées au genre. Les violences faites aux médias limitent et perturbent leur action. Peu de capacités de mouvement dans les zones ciblées en période de conflits.</li> </ul>
Les organisations féministes et les organisations de femmes et de jeunes femmes ainsi que les organisations de jeunes en général, notamment à Cité Soleil	<p><i>Points positifs</i> : Les responsables des organisations féministes, de femmes et de jeunes sont actives dans le plaidoyer pour des réformes légales et institutionnelles. Elles encouragent la participation des jeunes femmes et hommes dans les espaces de dialogue communautaire. Partenaire opérationnel pour la mobilisation des jeunes femmes leaders et la réception du projet dans ses structures déconcentrées dans le cadre de l'approche de durabilité Expérience de travail dans les quartiers vulnérables. Implication des associations dans le développement personnel et du leadership dans les communautés fragiles. Fourniture de services de réponses aux VBG avec de modestes ressources.</p> <p><i>Limites</i> : Périodes de conflits empêchant les rencontres et les dialogues communautaires. Faible priorisation des espaces de dialogue comme un moyen efficace de réaliser les objectifs de paix, de sécurité et de bonne gouvernance. Peu d'espaces de concertation communautaire. En outre, pas de stratégie explicite pour promouvoir le leadership des jeunes femmes dans le processus de consolidation de la paix. Faible moyen financier.</p>

**b) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient les cadres stratégiques gouvernementaux et des Nations Unies existants, et comment il garantit l'appropriation nationale.**

Le projet est en lien avec la résolution 1325 et s'aligne au domaine prioritaire 2 du PBF traitant du renforcement des capacités nationales pour la coexistence, la paix et résolution de conflit. Elle est en lien avec la résolution 2467 (2019) affirmant que les victimes de violences sexuelles [...] doivent avoir accès à des programmes nationaux de secours et de réparation, ainsi qu'à des soins de santé, des soins psychosociaux, des abris sûrs, un soutien aux moyens de subsistance et une aide juridique [...]. Ce qui implique le renforcement de leurs rôles de leadership en tant que femmes mais aussi en tant qu'agents de changement et médiatrices de paix.

Aussi, elle s'aligne aux priorités du Plan de développement stratégique d'Haïti (PDSH) pour 2030 qui met l'accent sur l'égalité des sexes et la lutte contre la violence à l'égard des femmes au titre de la priorité 3 relative à la refondation sociale à travers les programmes 3.3, 3.8 et 3.9 sur l'accès aux services de base, la réduction des inégalités et la nécessité de l'égalité de genre. Il est également en ligne avec la constitution haïtienne (articles 19 et 23) mettant l'accent, entre autres, sur la nécessité du droit à la santé, incluant la santé mentale.

Le projet est conforme au Plan national Egalité Femmes Hommes 2014-2034, au Plan national 2017-2027 de lutte contre les violences envers les femmes et renforce les recommandations du forum national Femmes, Paix et Participation Politique, d'avril 2019, réalisé avec les trois pouvoirs de l'État et des OSC. Ce document signé par le gouvernement sert de document de politique pour l'agenda femmes paix et sécurité.

Ce projet est aussi en ligne avec les résolutions du forum 2020 des femmes haïtiennes pour la paix ainsi que le Plan de relance économique Post-Covid-19 pour la période 2020-2023 - (PREPOC). Il contribue aux Benchmarks 2 et 6 du Cadre Stratégique Intégré des Nations Unies en Haïti – One UN Plan et vient en complément au portefeuille PBF et notamment aux projets ; i) Accès à la justice, ii) Réduction des violences communautaires et iii) Prévention des violences électorales à l'endroit des

femmes. Il s'aligne également au PNPPS (Chapitre 7. Axe stratégique 4: Protection et promotion sociales réactives aux chocs).

Il cherche à combler un déficit majeur dans les initiatives de paix existantes en promouvant la prise en compte de la santé mentale pour renforcer la résilience des femmes et des filles. Il s'agit là d'un levier puissant favorisant leur implication dans leurs communautés et renforçant leur participation à la paix.

**2/ Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement.**

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
<p><b>Renforcer l'accès à la justice pour les populations les plus vulnérables</b></p> <p>(30 Jan 2020 to 29 Jan 2022)</p>	<p><b>PBF :</b> \$4,500,000</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assistance légale aux personnes vulnérables à travers l'opérationnalisation du Conseil National d'Assistance Légale (CNAL)</li> <li>Renforcement des acteurs de la chaîne pénale et le désengorgement des prisons</li> <li>Renforcement sanitaire du système pénitentiaire et amélioration des conditions de détentions dans le contexte de la COVID-19</li> </ul>	<p><b>Complémentarité :</b> L'opérationnalisation du Conseil National d'Assistance Légale et des bureaux d'Assistance légale va faciliter le référencement des victimes de violences de la commune de Cité Soleil. Ce qui constitue un pas énorme dans le traitement des cas de VBG. Aussi les outils développés dans le cadre du projet Accès à la justice seront utilisés dans le renforcement des structures et services de base.</p> <p><b>Différence :</b> Le projet ACCÈS À LA JUSTICE travaille à renforcer les acteurs judiciaires. Le présent projet vise à renforcer les structures de réponses aux cas de VBG, les espaces de concertation communautaire ainsi que les services de protection et de recours aux problèmes de santé mentale. Ce qui renforcera la capacité des femmes à intégrer des mécanismes communautaires de prise de décision, améliorant ainsi leur capacité d'action et d'influence.</p>
<p><b>Réduction de la violence communautaire à Martissant et La Saline</b></p> <p>(Oct 2020-oct 2022)</p>	<p><b>PBF :</b> \$ 2,698,00</p>	<p>Consolider un espace territorial de dialogue et de concertation en vue de renforcer la sécurité communautaire. Développement de compétences des jeunes femmes hommes et promotion d'opportunités pour une plus grande employabilité. Travailler à la réduction de la violence à l'échelle communautaire à travers la promotion des normes et valeurs sociales positives s'attaquant aux rapports sociaux de sexe déséquilibrés, s'avère être l'enjeu fondamentale des jeunes.</p>	<p><b>Complémentarité :</b> Une bonne santé mentale constitue un prérequis considérable au renforcement du leadership communautaire pour un meilleur ancrage du rôle transformationnel des femmes au sein des leurs communautés.</p> <p><b>Différence :</b> Le projet RVC travaille à renforcer la sécurité communautaire. Le présent projet vise à renforcer la capacité des femmes et des filles à intégrer les espaces de dialogues tout en jouissant d'une bonne santé mentale et un meilleur accès aux services de base.</p>
<p><b>Initiative Spotlight</b></p>	<p><b>Union Européenne</b> \$ 3,072,138</p>	<p>Améliorer l'environnement législatif et politique, promouvoir les normes et</p>	<p><b>Complémentarité :</b> Les services de soins psychosociaux constituent une approche complémentaire d'accompagnement des</p>

(Janvier 2020 – 31 décembre 2023)		valeurs sociales protectrices des femmes et des filles contre les violences, faciliter l'accès à une prise en charge holistique et équitable à l'endroit des survivantes, renforcer la production des données statistiques sur la violence, et accroître la capacité du mouvement féminin à influencer les politiques et le changement social.	femmes et filles victimes de conflits de toutes sortes dont les femmes et filles victimes de violence familiale. Un appui en santé mentale aux femmes et filles victimes facilitera une meilleure participation dans la famille et dans la communauté.  <b>Différence</b> : Le projet Spotlight vise à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles notamment dans le milieu familial. Le présent projet vise à renforcer la capacité des femmes et des filles à intégrer les espaces de dialogues tout en jouissant d'une bonne santé mentale et un meilleur accès aux services de base.
<b>Projet de Réponse aux besoins en matière de SMSPS pendant la COVID-19 dans les communautés autochtones et d'ascendance africaine des Amériques</b>  (Juin 2021 à Mars 2022)	<b>Canada</b> \$100,000	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Renforcer les capacités des pays dans la coordination, planification et prestation de services aux communautés autochtones et d'ascendance africaine touchées par la pandémie de COVID-19.</li> <li>● Les secteurs de la santé ont amélioré leurs capacités à fournir des services de qualité au SMSPS aux communautés autochtones et d'ascendance africaine touchées par la pandémie.</li> </ul>	<b>Complémentarité</b> : Ce projet permettra d'étendre les initiatives nationales de santé mentale à la zone marginalisée de Cité Soleil et ainsi fournir de services de santé mentale et support psychosociale aux communautés de cette zone, plus spécifiquement aux plus vulnérables que sont les femmes et filles. Les populations seront outillées pour prendre en charge les premiers signes de santé mentale et ainsi renforcer le bien être communautaire dans une zone troublée par les violences de gangs  <b>Différence</b> : Ce nouveau projet cible spécifiquement les femmes et filles ce qui va promouvoir leur autonomisation et engagement dans les activités de prise de décision de leur communauté. Ce qui n'est pas le cas du projet financé par le Canada

## II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) **Une brève description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).** Le projet proposé qui sera mis en œuvre par ONU Femmes et OPS/OMS en collaboration avec Fondation TOYA comme partenaire de mise en œuvre, vise à réduire la violence communautaire à travers le renforcement du leadership social des jeunes femmes favoriser par un accès au bien-être psychosocial. Il sera implémenté à travers **trois niveaux d'impact (individuel, institutionnel et environnemental/sociétal)**, contribuant ainsi à l'objectif global du projet selon lequel les femmes sont habilitées à participer et à influencer le processus de consolidation de la paix et à faire avancer le programme Femmes, Paix, Sécurité. Les résultats globaux vont toucher l'aspect environnemental du projet en mettant en évidence la manière dont les processus de consolidation de la paix peuvent être durables et efficaces avec des démarches inclusives qui tiennent compte d'une stratégie pluridimensionnelle de mise en œuvre de la composante santé mentale de la politique nationale de santé au profit des populations touchées et particulièrement les femmes et les filles des communautés de Vilaj Rapatrye, Sarthe et de Twa Bebe.

Afin de permettre aux femmes et filles de contribuer activement et influencer le processus de consolidation de la paix à Cité Soleil, le projet se concentrera sur trois résultats pour lesquels des

activités spécifiques seront menées au cours des phases de planification, de mise en œuvre et de suivi. Ces résultats seront démontrés à travers i) la facilitation d'accès aux services essentiels et psychosociaux pour les jeunes filles et femmes victimes de violences , ii) le renforcement des structures/services civils et publics de réponse aux VBG et en activation à la politique de santé mentale iii) la valorisation des processus consultatifs et inclusifs engageant les acteurs communautaires dans la promotion du leadership féminin et le plaidoyer pour influencer les politiques sur la santé mentale.

Le projet favorisera l'utilisation et dynamisation de dispositifs innovants dans la prise en charge et l'accompagnement de victimes de violences communautaires et détresse mentale. Il s'agit notamment de renforcer des cellules d'interventions pluridisciplinaires comme la Cellule d'Intervention Psychothérapeutique d'Urgence d'Haïti et la ligne verte favorisant une plus large couverture et un meilleur accès des survivantes à un personnel de Santé. Le projet renforcera l'application mobile « Alo TOYA » pour atteindre un plus grand nombre de femmes et filles en détresse mentale. Cette dernière application permettra d'avoir les données en temps réel après le mapping des intervenants pour un meilleur référencement.

**Le projet sera réalisé selon les stratégies suivantes :**

- ✓ Intervention basée sur l'évidence : Des enquêtes/études seront conduites afin de recueillir des données de base qui favorisent l'adaptation des actions à mettre en œuvre pour mieux toucher les populations ciblées. Ces enquêtes et études ciblent les femmes et jeunes filles, les organisations de la société civiles, les différents acteurs communautaires ainsi que les décideurs (partis politiques, responsables du gouvernement national et local, etc.) et tiendront compte de leurs attentes quant à l'implémentation efficace de l'agenda WPS en Haïti à niveau communautaire et la réponse aux besoins de santé mentale aux niveaux communautaire et régional. Ces enquêtes serviront de base pour évaluer les progrès entre la situation initiale et les situations ultérieures aux actions entreprises par le projet.
- ✓ Renforcement des capacités institutionnelles : C'est un processus de transfert des connaissances en vue d'obtenir la transformation des cibles et bénéficiaires. Il prend en compte le renforcement du personnel de soin et de soutien, des agents et prestataires de services à base communautaire, le coaching et l'outillage des structures de services pour des réponses VBG et de santé mentale adéquates, adaptées et constantes.
- ✓ Ne laisser personne de côté : Une attention particulière sera portée à la participation, aux besoins et spécificités du leadership des jeunes femmes qui font face à des discriminations croisées lors de la mobilisation, la matérialisation et le suivi des services fournis par les structures ciblées.
- ✓ Valorisation de l'implication et de la synergie entre les acteurs communautaires : Elle comporte le soutien à la création d'espaces/plateformes de dialogue et réseautage pour la mutualisation et la création de synergie entre les actions et engagements des femmes et des acteurs de différentes catégories de la communauté. Ce sera un espace où les jeunes femmes pourront s'exprimer, formuler leurs perceptions et visions des problématiques nationales, et où pourront être dégagées une vision commune du rôle du leadership féminin et le plaidoyer pour influencer les politiques sur la santé mentale. De plus, il travaillera en synergie avec d'autres organisations internationales présentes dans la Zone dont Concern Worldwide dans la fourniture de services d'appui psychosociale et la dynamisation des tables de concertation pour le renforcement du leadership des femmes et des filles.
- ✓ Systématisation du principe "Do No Harm" : Les activités sont conçues et mises en œuvre suivant une approche de gestion permettant d'identifier et de minimiser les risques. Dans le contexte spécifique du projet, l'un des risques majeurs est la sécurité physique des acteurs et leaders, leurs familles, ainsi que toutes les personnes qui consentent à s'engager dans le projet. Afin que l'implication des femmes ou autres acteurs au projet ne constitue une source de danger et de risques pour eux et leurs familles, le projet s'associe aux organisations de jeunes actives dans ces quartiers pour mettre en place des initiatives communautaires qui sont positivement reçues, reconnues et appuyées par leurs communautés.

Le projet est conçu pour maximiser la connectivité et une approche sensible au genre et à la jeunesse ; une approche qui se manifeste dans un cadre conjoint intégrant des éléments des résolutions 2250 et 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Par exemple, la stratégie de plaidoyer et de communication favorisant les efforts de paix utilisera un langage engageant et motivant pour les femmes et les jeunes dans les communautés. Les efforts et implication des jeunes femmes ainsi que des jeunes hommes seront recherchés, encouragés et renforcés tout au long du processus de mise en œuvre. Les documents de consultation seront élaborés en établissant un consensus entre les membres de tout âge et sexe dans la communauté. Ce sera l'ultime opportunité d'unifier et de coordonner des actions de paix et de sécurité selon un consensus inclusif.

**b) Fournissez une « théorie du changement » au niveau du projet :**

Pour agir en tant que médiatrices pour la paix, les femmes devraient faire partie d'un processus agile, stable et constant, où des mesures de confiance peuvent être convenues. Pour que ce processus soit effectif, il doit y avoir des opportunités de dialogue inclusif, où des acteurs influents de différentes catégories de la communauté (politiques, militants civils, etc.) sont impliqués. Il faut également qu'une masse plus large de femmes et de jeunes filles ait des canaux pour exprimer leurs revendications de paix.

Pour ce faire, le projet proposé : i) renforcera l'accès des femmes et des jeunes filles aux services de soins psychosociaux en outillant les structures de services afin d'augmenter leur estime et d'établir un climat de confiance entre elles et les membres de la communauté ; ce qui les aidera à s'engager efficacement dans les dialogues communautaires et les processus de paix ; ii) mettra en place trois (3) espaces de concertations communautaires d'écoute et de dialogue au niveau des trois zones d'intervention pour des échanges réguliers entre les femmes et les acteurs communautaires. Ces espaces seront conçus de manière à jouer un rôle de prévention de la violence et seront liés à des mécanismes d'alerte /d'action précoce (cellule de veille dans les hôpitaux et la communauté, le fichier d'alerte lié à la violence de l'application mobile Alo TOYA, la ligne verte etc..) pour une réaction rapide des institutions locales et nationales et/ou de la société civile face aux violences ou conflits dans les communautés. Ces espaces renforceront aussi les femmes en capacités pour la prévention et la résolution de conflits, la médiation, la démocratie, la gouvernance locale et la citoyenneté. Ce, pour le renforcement d'un réseau de femmes médiatrices pour la paix dans chacune des communautés ciblées. En outre :

**Si**

- 1) Les femmes et filles exposées et victimes de conflits, dont celles victimes de violence basée sur le genre, dans la commune de Cité Soleil jouissent d'une santé mentale équilibrée, sont encadrées et reçoivent une prise en charge psychosocial régulière ;
- 2) Les institutions publiques, civiles et communautaires sont mieux outillées et orientées par des données collectées systématiquement et permettant d'activer la composante « Santé mentale » de la politique nationale de santé et d'augmenter l'offre et la qualité des services ;
- 3) Les communautés contribuent à mettre en place des espaces sûrs et propices à l'entraide et au dialogue (autour de la santé mentale, de l'appui psychologique, de la prévention de la violence, de la résolution de conflits, du leadership féminin et de la masculinité positive) avec un rôle de premier plan donné aux femmes et aux filles comme facilitatrices et médiatrices ;
- 4) Les femmes sont renforcées en estime et en capacités (prévention et résolution de conflits, leadership, gouvernance, citoyenneté etc.) pour pouvoir prévenir et contribuer au processus de concertation pour la résolution de conflits ;

**Alors**

Les femmes et les filles seront résilientes, en capacité de prévenir les violences qui touchent leur vie et leur famille, de se relever de ces violences et de renforcer/d'affirmer leur leadership dans les espaces de concertation communautaire.

**Car**

L'affirmation du leadership des femmes ne pourra être effective que lorsqu'elles auront joui d'une santé mentale équilibrée, qu'elles soient renforcées en capacités, que le cadre institutionnel soit renforcé et opérationnel, et que les cadres de dialogue formels existent et fonctionnent de manière optimale pour favoriser leur participation sur une base d'égalité. Les femmes et les filles pourront donc contribuer aux discussions de stabilisation de leurs communautés et à l'établissement de bases socio-économiques d'une société stable. Elles pourront en temps qu'agentes de transformation influencer et contribuer aux processus de consolidation de la paix dans des contextes similaires ailleurs.

c) **Fournir une description narrative des principales composantes du projet :**

**Résultat 1. Les femmes et filles exposées et victimes de conflits dans les zones ciblées ont un meilleur accès aux services d'accompagnement et d'appui psychosocial.**

**Nombre de bénéficiaires : 2,000 femmes et filles**

Le gouvernement n'a pas de stratégie opérationnelle en matière de santé mentale. Cette thématique ne fait partie des priorités des différents centres de santé et ne figure pas dans la liste des services habituels. Dans les quartiers où les situations de conflits sont récurrentes comme Cité Soleil, les femmes et filles sont les premières victimes et sont en permanence en situation de détresse, ne pouvant pas assurer le leadership dans leur famille et leur communauté.

Les actions proposées dans le cadre de ce résultat ciblent les structures de services en santé mentale, les décideurs communautaires, ainsi que les acteurs gouvernementaux en mettant à leur disposition des données fiables pour des actions coordonnées et adaptées aux besoins de chaque groupe. Elles contribueront à compenser les problèmes de données existants aujourd'hui par rapport aux besoins en santé mentale. Les actions proposées vont toucher directement les femmes et filles exposées et victimes de conflits et dont leur participation aux espaces de dialogue et de médiation est limitée à cause de la détresse mentale ou d'autres facteurs psychologiques. À travers ce résultat, elles auront accès à des services psychosociaux gratuits. Les services seront offerts pendant 8h par jour et seront disponibles en deux modalités : i) en présentiel : dans les centres de santé des quartiers, avec des professionnels, membres de la communauté, formés et expérimentés en la matière ; ii) et à travers la plateforme mobile « Alo TOYA » qui profitera à une audience plus large allant au-delà de la commune de Cité Soleil. Utilisant la stratégie d'implémentation #1 décrite plus haut « *Intervention basée sur l'évidence* », la mise en disponibilité des services d'appui psychosocial se basera sur des données fiables par rapport aux besoins réels et des méthodologies spécifiques à utiliser suivant chaque cas. Ces données seront collectées à l'aide d'une enquête/ consultation au niveau de la commune de Cité Soleil sur les niveaux de vulnérabilités de la population en matière de santé mentale. À l'instar des données techniques par rapport aux besoins en santé mentale, cette enquête renseignera sur le nombre de personnes dans le besoin, la manière dont les cas de détresse évoluent, la pratique quotidienne des membres des communautés avec un accent sur les femmes et les filles, les matériels et méthodologie d'intervention ainsi que les fenêtres d'action/de prise en charge nécessaire par type de cas. Les produits et actions suivantes seront réalisées pour atteindre ce résultat :

**Produit 1.1 :** Les femmes et filles survivantes de violences et exposées aux conflits ont accès au service psychosocial :

- **Activité 1.1.1 :** Réaliser une consultation/enquête dans les communautés ciblées sur les besoins en santé mentale / vulnérabilités et des réponses à apporter (soins, services, programmes d'accompagnement, etc.) avec un accent sur les besoins des femmes et des filles survivantes de violences et de conflits.
- **Activité 1.1.2 :** Renforcer et vulgariser l'application mobile « Alo TOYA » permettant de 'tracker' et d'alerter sur les besoins des femmes et des filles en danger et en situation de détresse. L'opérationnalisation de l'application mobile « Alo TOYA » et la gestion des données sensibles sont facilitées sur la base des lignes directrices du protocole holistique de prise en charge des victimes de violence basées sur le genre élaboré à cet effet. Ainsi, le personnel impliqué dans la prise en charge à distance ou de proximité est formé de manière à appliquer les normes standard en matière de collecte, d'utilisation et de sécurisation des information relatives à la violence basée sur le genre.
- **Activité 1.1.3 :** Fournir une assistance psychosociale à distance, dans la communauté et en institution de proximité aux femmes et filles exposées et victimes de conflits, notamment les femmes et filles victimes de violence.

Les actions seront mises en œuvre sous la coordination du ministère de la santé publique et réalisées en collaboration avec les centres de santé, les organisations communautaires et tout autre personnel de soin. Elles s'alignent et vont compléter des actions déjà entretenues par notre partenaire local d'implémentation Fondation TOYA dans ces quartiers spécifiques. Elles utilisent donc les leçons apprises des dernières interventions similaires pour orienter celles-ci.

La **consultation de Concern Worldwide** sur la synergie à développer entre les différentes interventions des deux institutions (Concern et UNW) dans la zone de Cité Soleil ont éclairé sur la nécessité d'une utilisation conjointe des résultats du rapport de consultation sur les vulnérabilités (Act. 1.1.1) produit par le consortium OPS/OMS et ONU Femmes pour une meilleure coordination des réponses en matière de santé mentale. L'identification des bénéficiaires sera donc faite en fonction des zones d'intervention de chacune des institutions.

**Résultat 2 : Les services de prise en charge des femmes et filles victimes de conflits (dont les victimes de VBG), les programmes de santé mentale sont renforcés et outillés.**

**Bénéficiaires : 88 ASCP de la zone seront formés en premiers secours Psychosociaux et 6 institutions de santé, soit 18 prestataires, seront renforcés dans la PEC psychosociale**

Les organisations de base, les centres de santé communautaire ainsi que les leaders connaissent les besoins de base de leurs communautés et sont généralement en première ligne dans les actions de réponse impliquant l'accompagnement des familles exposées aux violence et la médiation dans les moments de conflits. En situation de détresse, les organisations de base sont les premières à fournir, avec leur modeste moyen et ressources, du soutien psychologique aux personnes victimes. Les limites de leurs actions opérant dans les communautés et notamment celles en rapport avec i) la coordination inter-institutionnelle et l'accès aux données, ii) les capacités financières et techniques (moyens d'interventions, etc.), iii) les modalités d'intervention et de travail ciblé (protocoles et standards d'intervention dans le domaine de la santé mentale, etc.) constituent des obstacles majeurs à un processus inclusif de consolidation de la paix.

Ainsi, les actions proposées dans le cadre de ce résultat vont contribuer à faciliter l'accès des femmes et filles aux soins psychosociaux par l'augmentation de l'offre de services et l'amélioration de la qualité des services en santé mentale dans les communautés ciblées. Elles mettront un focus sur les leaders communautaires, le personnel de santé et opéreront selon une double approche: i) fournir un appui technique au renforcement des structures et mécanismes existants en santé mentale et en concertation communautaire: notamment à travers des diagnostic organisationnels, coaching et appui logistique; ii) dynamiser les services communautaires à travers la standardisation et la vulgarisation des actions, soutenues pas des données coordonnées, adaptées et ciblées. Le processus de renforcement des mécanismes et d'accompagnement des structures se fera sur une base continue jusqu'à leur fonctionnement actif et indépendant. Ceci engagera des sessions de travail pratiques avec les leaders respectifs ainsi que les ASCP sur une base régulière pour un développement de compétences individuelles renforçant ainsi le leadership autour de la gestion efficace de ces structures et services. Les ASCP et les institutions de santé sont des instances publiques du gouvernement haïtien ce qui est un point important pour assurer la pérennité des résultats au-delà du projet. Les ASCP qui seront formés sont les ASCP déjà intégrés dans le système de santé haïtien. Les institutions de santé ciblées sont toutes publiques. Les leaders communautaires seront variables mais les CASEC, ASEC seront priorisés dans le processus de mise en œuvre. Les produits et activités autour de ce résultat sont ainsi catégorisés :

**Produit 2.1: Les mécanismes et institutions civiles et publiques œuvrant pour la promotion de la santé mentale sont évalués et renforcés.**

- **Activité 2.1.1** : Faire une cartographie et un diagnostic des mécanismes et des acteurs offrant des services de santé mentale et support psychosociale.
- **Activité 2.1.2** : Développer et mettre en œuvre un plan de renforcement de capacités, soutenu d'un système d'information coordonné, au profit des structures et des acteurs œuvrant dans le domaine de la santé mentale ciblant notamment les femmes et filles exposées et victimes de conflits.
- **Activité 2.1.3** : Mettre en place des cellules de veille et d'écoute dans les institutions civiles et publiques (hôpitaux, centres de santé et/ou cliniques) pouvant documenter les violations des droits humains associées aux troubles de santé mentale dans les communautés ciblées.

**Produit 2.2: Les services et programmes communautaires de santé mentale et d'appui psychosocial sont dynamisés en tenant compte de l'aspect genre.**

- **Activité 2.2.1** : Réaliser une évaluation de la qualité et de l'accès aux services de soins en santé mentale et d'appui psychosocial pour les femmes et les filles victimes de violences des situations de conflits.

- **Activité 2.2.2** : Fournir un renforcement technique et structurel aux structures et services de prise en charge psychosociale et de promotion de la paix en tenant compte de l'aspect genre
- **Activité 2.2.3** : Former le personnel de santé à tous les niveaux (agents de santé communautaire polyvalent, soins de santé primaire jusqu'aux personnels de santé dans les hôpitaux) sur la prise en charge des cas et achat des intrants/médicaments essentiels selon les recommandations de l'OPS/OMS ;
- **Activité 2.2.4**: Organiser des ateliers de formation destinés aux acteurs pluridisciplinaires communautaires sur la santé mentale et la prise en charge psychosociale en tenant compte de l'aspect genre et en intégrant le suivi des capacités des structures de services impliquées.
- **Activité 2.2.5** : Développer, standardiser et vulgariser des programmes sur la santé mentale et le bien-être psychosocial en tenant compte du genre.

La mise en œuvre de ces activités seront effectives en utilisant une approche conjointe et complémentaire aux activités de Concern Worldwide, dans la zone, ciblant notamment des organisations de base. Un plan de renforcement conjoint de tous les acteurs locaux est à envisager pour une intervention holistique touchant tous les acteurs.

**Résultat 3 : Des espaces de concertation communautaires sont créés, renforcés, dynamisés et représentent des endroits sûrs et propices favorisant l'entraide, le dialogue démocratique et inclusif entre les hommes et les femmes indépendamment du sexe et de l'âge**

**Bénéficiaires : 27,912 personnes (incluant les femmes, filles et acteurs communautaires).**

En Haïti, les femmes participent très peu au processus décisionnel. Les conflits exacerbent cette tendance en confrontant la femme à la peur ou à sous-estimer ses capacités à contribuer efficacement dans les espaces de concertation. La violence à l'égard des femmes en politique ou tout processus démocratique reste l'un des principaux obstacles à leur participation effective. Les femmes dirigeantes qui se positionnent ouvertement dans les questions politiques et publiques ont souvent fait l'objet de menaces, violence et de campagnes de dénigrement. L'assassinat récent d'une jeune féministe, Antoinette Duclair, constitue un facteur de désintéressement des femmes et des jeunes femmes à s'impliquer dans les affaires publiques, alors que leur participation même pourrait amener à des conclusions de paix plus durable.

Ce résultat est essentiel dans la mesure où il réunit les trois résultats à des fins spécifiques de consolidation de la paix. En lien à la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies consacrant le droit des femmes à participer pleinement à tous les domaines de prise de décision en matière de paix et de sécurité, le renforcement de ces espaces de concertations dans le cadre de ce résultat changera la dynamique en ramenant les femmes et filles en première ligne dans les discussions qui concernent leur avenir ou l'avenir de leur pays. En 2022, période de mise en œuvre de ce présent projet, ces espaces de concertation serviront à préparer les femmes à devenir des leaders pour s'engager dans la gestion des affaires publiques (réseau de femmes médiatrices pour la paix dans chacune des communautés ciblées). Ils contribueront à conscientiser les acteurs, à valoriser et à encourager la participation des femmes dans les espaces décisionnels. Les espaces seront dynamisés et renforceront les femmes en capacités à travers des formations, séminaires et dialogues constructifs sur la prévention de la violence sous toutes ses formes, les bienfaits de la prévention et de la résolution de conflits, la médiation, la démocratie, la gouvernance locale et la citoyenneté, la santé mentale et l'appui psychologique pour des leaders efficaces et perspicaces, le leadership féminin et la participation politique des femmes. Ils serviront aussi à sensibiliser des acteurs communautaires sur la masculinité positive ainsi que l'avantage de l'adoption de pratiques sociales et politiques qui tiennent compte des aspirations des femmes et des filles. Ils contribueront à prévenir les violences communautaires en se servant des plateformes physiques et virtuels et des mécanismes d'alerte précoce instaurés dans les hôpitaux, centres santé et dans la communauté (cellule de veille dans les hôpitaux et la communauté, l'application mobile Alo TOYA, la ligne verte ect.) pour activer la réponse des institutions locales et nationales et/ou de la société civile..

Le projet s'inspirera des résultats de l'étude sur l'analyse de conflits à Cité Soleil et à La Saline, en cours et conduite par Concern Worldwide, pour orienter les stratégies et méthodologies de mise en œuvre des espaces de concertations.

**Produit 3.1 : Des espaces communautaires sûrs favorisant le dialogue et le leadership féminin sont créés et renforcés**

- **Activité 3.1.1:** Créer et renforcer trois (3) espaces d'écoute/dialogue et de concertation au niveau des quartiers pilotes ciblant principalement les femmes, les jeunes femmes et hommes, les leaders et acteurs communautaires.
- **Activité 3.1.2 :** Développer et promouvoir des programmes de dialogue et de cohésion sociale dans les écoles, les espaces professionnels et les collectivités territoriales par l'implication des jeunes femmes dans la structuration d'activités dédiées.

**Produit 3.2 : Les acteurs communautaires, de droits humains et les leaders locaux sont informés et sensibilisés sur la masculinité positive et au processus inclusif de consolidation de la paix.**

- **Activité 3.2.1:** Organiser des ateliers de formation des jeunes femmes et hommes et de leaders communautaires (femmes et hommes) pour la promotion de la masculinité positive et la promotion de la paix en tenant compte des principes du programme mondial HeforShe. Ces ateliers devront permettre de mobiliser une solide base d'hommes et de leaders communautaires champions engagés pour la transformation positive des normes d'égalité de genre en lien avec le programme HeforSHE.
- **Activité 3.2.2 :** Appuyer les acteurs formés pour la conception et la mise en œuvre d'initiatives communautaires de promotion de la masculinité positive et de la consolidation de la paix à travers un meilleur accès des femmes et des filles à la santé mentale
- **Activité 3.2.3:** Organiser un forum sur la santé mentale et la promotion de la paix/ Communication autour de l'impact des conflits violents sur la santé mentale et le bien-être psychologique des femmes et des filles ainsi que sur leur capacité de s'affirmer. Ceci permettra de faciliter un dialogue sur les stratégies multipartites et intersectorielles pour promouvoir la santé mentale et le bien être psychologique des femmes et des filles et leur implication dans la construction de la paix.

**Produit 3.3 : Les acteurs communautaires, de droits humains et leaders locaux assurent un plaidoyer pour influencer les politiques sur la santé mentale et l'appui psychosocial pour les femmes et filles.**

Les politiques en ce domaine. A cela s'ajoute un manque de compréhension des soins psychosociaux au sein de la population haïtienne qui a un impact considérable sur la formation ou la rétention de professionnels dans ce domaine. Le renforcement des actions de plaidoyer contribuera à sensibiliser le grand public à l'importance des soins psychosociaux et les décideurs sur la nécessité de prévoir des stratégies et des mécanismes de mise en œuvre de la composante santé mentale de la politique nationale de santé qui soient adaptés et opérationnels.

- **Activité 3.3.1:** Concevoir un plan de plaidoyer qui permettra d'influencer la mise en œuvre de la composante santé mentale de la politique nationale de santé et l'appui psychosocial des femmes et filles en ligne avec les recommandations du forum.
- **Activité 3.3.2 :** Exécuter le plan de plaidoyer conçu en amont

**Groupes cibles**

En concertation avec les institutions nationales et locales impliquées, ce projet sera considéré comme un pilote pour attirer d'autres acteurs et bailleurs de fonds à s'intéresser à la problématique de la santé mentale dans le contexte de la consolidation de la paix. Les résultats seront catalyseurs de pratiques optimales dans la prise en charge psychosociale des femmes et filles victimes de conflits. Les bénéficiaires directs seront les femmes et jeunes filles victimes et exposées aux conflits incluant celles victimes de VBG, les structures civiles et publiques de soins en santé mentale, de médiation et de concertation communautaire, les organisations de femmes et de jeunes, les institutions et organisations de défense des droits humains, les médias, les institutions de recherche ainsi que des leaders communautaires.

Chaque groupe d'acteur contribuera et sera touché d'une manière particulière soit à travers le renforcement de capacités institutionnelles (Formations, coaching, appui logistique), le développement ou la mise en œuvre des actions de plaidoyer, le développement de mécanismes et d'approches innovantes de médiation, appui psychosocial, utilisation des espaces de dialogue et de concertation ou la mise en œuvre des stratégies de d'activation de la composante santé de la politique nationale de santé. Le projet leur permettra d'être des acteurs/actrices de changement plus efficaces

grâce à leur accès aux données sur les types de vulnérabilités et les violences entraînées par les conflits communautaires, aux opportunités offertes pour utiliser ces informations en vue d'améliorer la prévention, le suivi et le traitement des cas de violences issues des moments de conflits, aux connaissances plus approfondies sur la masculinité positive, aux capacités renforcées des organisations de femmes et aux capacités institutionnelles accrues des structures civiles et publiques en matière de santé mentale et d'appui psychosocial.

Les actions liées aux campagnes d'information, d'éducation et de mobilisation du projet cibleront tous les acteurs cités plus haut et la population en générale afin que tout le monde soit sensibilisé sur l'importance de la santé mentale des femmes et filles victimes de conflits dans le processus de consolidation de la paix et de leur rôle en tant qu'actrice de changement et de médiation. Il en est de même des leaders communautaires, vu que ces derniers sont les premiers à être consultés lors des médiations communautaires. Ce, pour un changement de mentalités en faveur de la participation et du leadership des femmes et jeunes filles dans la promotion de la paix et de la non - violence.

Une synergie sera développée avec Concern Worldwide sur le terrain et les organisations de base seront invitées à travailler en réseaux afin de réfléchir, de développer et de promouvoir des pratiques optimales de concertations et de dialogue qui valorisent la protection et le respect des droits de chacun sur la base de l'égalité.

Au total, le projet travaillera directement avec les groupes-cibles suivants : trois (3) organisations de femmes (Fondation TOYA, Sakala, Work); environ 2 000 femmes et jeunes filles (18-35 ans) victimes de violence et membres d'organisations de base; des réseaux d'organisations de femmes dans les communautés de l'intervention (dont au moins 70% de femmes); environ une trentaine de leaders communautaires (à raison de 10 par zone d'intervention) et 88 Agents de santé communautaires polyvalents (88 ASCP). Le projet touchera aussi toutes les structures civiles et publiques de soins en santé mentale ainsi que les acteurs pluridisciplinaires communautaires. Indirectement le projet touchera plus de 100 000 personnes dont au moins 80% de femmes sur 18 mois.

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Estimation du nombre / pourcentage</b>
Femmes et jeunes filles victimes de conflits, bénéficiaires directes	2000
Jeunes et hommes leaders pour la masculinité positive	500
Agents de santé communautaires polyvalents-ASCP	88
Structures civiles et publiques de services de santé mentale, d'appui psycho- social et d'accompagnement pour le pays	6
Organisations communautaires de jeunes, de droits humains / de la société civile et leaders communautaires femmes et hommes	27,912 personnes (touchées directement à travers les actions de plaidoyer et activités de masse)
Organisations de femmes	3 organisations directement et 12 indirectement
Médias	Environ 2 associations de média touchées
Bénéficiaires indirects	100 000
<b>Total</b>	<b>130,500 personnes + 11 institutions et organisations</b>

### **III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)**

#### **a) Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre :**

**ONU Femmes** est l'agence lead de cette initiative et le principal coordonnateur. Elle joue un rôle clé en Haïti en tant que partenaire du Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes, et d'autres acteurs étatiques clés tels que le CEP, le ministère de la Jeunesse, le ministère de l'Intérieur et des collectivités locales, la Police nationale d'Haïti, dans le domaine de la participation politique des femmes et tant qu'agentes de changement pour une paix durable. La Stratégie d'ONU Femmes pour la jeunesse et l'égalité des sexes s'appuie sur le Plan stratégique existant d'ONU Femmes, qui vise à

donner aux jeunes femmes et aux jeunes hommes les moyens de devenir des moteurs de l'égalité des sexes d'ici 2030, et a été conçu sur la base de l'expérience du Bureau pays.

ONU Femmes conduira ce travail en soutenant le renforcement des capacités techniques et programmatiques de ces partenaires en matière d'élaboration, d'adoption et de mise en œuvre d'un cadre politique renforcé, d'échange et de participation de la société civile, de formation et des techniques de plaidoyer. Elle mettra aussi son expertise pour promouvoir la participation de jeunes femmes et des hommes à la paix et à la cohésion sociale à contribution (Projet PBF à Jérémie). Ceci conforte les formations sur la résolution des conflits, l'égalité de genre et la masculinité positive ainsi que la facilitation du dialogue intergénérationnel et intersectoriel entre les institutions étatiques et les organisations communautaires.

**L'OPS/OMS** est la deuxième agence récipiendaire dans le cadre de cette proposition. Elle apporte son appui technique au ministère de la Santé Publique et Population (MSPP) pour la mise en œuvre de sa stratégie de santé communautaire afin d'assurer le bien-être physique, mental et social des populations à partir des cellules de base communautaires. Ce projet permettra le renforcement de capacités des acteurs institutionnels et communautaires pour assurer la prise en charge adéquate de la santé mentale et support psychologique au niveau des institutions communautaires. Il permettra aussi de renforcer l'engagement communautaire des femmes, filles et leader communautaire pour assurer la promotion de la prise de décision des femmes, la promotion de premiers secours psychologiques ainsi que la prévention de VBG pour assurer la cohésion sociale.

**Fondation TOYA (partenaire principal de mise en œuvre)** circonscrit ses actions dans une démarche de déconstruction des normes et pratiques néfastes pour les filles et les femmes en travaillant avec des communautés vulnérables ou dit de « non droit ». Ses actions relatives à la prise en charge des survivantes de VBG s'opérationnalisent à travers un partenariat stratégique impliquant les structures et acteurs des communautés desservies avec une dynamique priorisant le renforcement de capacité des organisations de base, la sensibilisation communautaire et l'offre de services d'appui psycho-social centrée sur l'accompagnement de proximité, l'écoute-conseils à distance des cas des violences domestiques et sexuelles et le référencement vers les services( médicaux et légaux) spécialisés.

La collaboration dans le cadre de ce projet avec Sakala située à Bélékou dans la commune de Cité Soleil tient compte d'une part de l'encrage et de la notoriété de Sakala dans la zone et d'autre part, de l'expérience enrichissante de TOYA avec celui-ci dans le cadre de l'implémentation du projet: « Appui à la promotion des normes et valeurs sociales égalitaires au sein des familles et au niveau communautaires afin de réduire la violence à l'égard des femmes et des filles » dans la commune de Cité Soleil notamment dans le quartier de Sarthe à travers le programme Spotlight entre juillet 2020 et septembre 2021. Ainsi, la mise en œuvre de ce présent projet bénéficiera des leçons apprises de ces expériences de collaboration pour une implémentation fluide même en période de troubles. La participation des acteurs de la zone dans la mise en œuvre de l'ensemble des actions du projet favorisera l'appropriation automatique par les bénéficiaires ciblés.

<b>Organisations bénéficiaires</b>	<b>Budget total dans l'année précédente</b>	<b>Sources principales du budget (donateurs etc.)</b>	<b>Emplacement des bureaux dans le pays</b>	<b>Nbre de Personnel existant</b>	<b>Experts techniques existants pertinents au projet</b>
<b>Organisation de convocation : ONU Femmes</b>	Budget dans le pays en	Norvège Union Européenne	Bureau principal à Port-au-Prince	21	1.Nadège Beauvil Spécialiste de programme 2. Mause Darline François

Partenaires d'exécution : POPHAD, FEE, HAGN, OJH, MJSAC, MAST, OPC, RAPHA House Int. Etc.	2020 : 4.72 Millions USD	Canada PBF SIDA UBRAF			Coordonnatrice de projet, Expert National Femmes Paix et Sécurité 3.Sadrax Louis-Charles Coordonnateur de projet Spotlight Expert National 4. Wanick Charles Spécialiste en M&E
<b>Organisation bénéficiaire-2 : OPS/OMS</b>	Budget dans le pays en 2020 : 38.9 Millions	États membres de l'OPS	Bureau de Port-au-Prince	63	1. Solange Kobi-Jackson Conseillère en santé Communautaire et Coordonnatrice du Projet de santé de la famille et Promotion de la Santé tout au cours de la vie 2. Marie Tracy LEGER, Conseillère technique de Maladies non Transmissibles et Santé mentale
<b>Partenaire de mise en œuvre : Fondation TOYA</b>	Budget dans le pays en 2020 : \$ 575,207.20	Bailleurs (Global Glow, CECI, Global fund for women, ONU Femmes, Cotisation des membres et offre de services	Bureau central Port-au-Prince	67	Nadine LOUIS, Directrice Exécutive Ludmille Lyvert, Coordonnatrice de projet Jean Frantz Bellevue, Administrateur, Sophonie Manuel, Comptable

#### b) Gestion et coordination du projet

Cette initiative est portée conjointement par ONU Femmes, OPS/OMS et Fondation TOYA comme partenaire d'exécution. **Les récipiendaires directs sont les deux agences des Nations Unies.** Une fois le projet démarré, un protocole d'accord sera signé entre le consortium et la Fondation TOYA pour contribuer dans l'implémentation selon ses champs d'intervention et expertises.

**Au niveau stratégique,** La mise en œuvre du présent projet sera supervisée et coordonnée par le Comité de pilotage du PBF en Haïti. Le Bureau du Coordonnateur Résident, à travers le secrétariat du PBF, appuiera le CoPil dans la mise en œuvre de ses orientations stratégiques relatives à l'atteinte des résultats du projet dans le délai imparti. Le secrétariat de PBF pour sa part contribuera au suivi du projet en étroite collaboration avec le coordinateur et le responsable du suivi et évaluation du projet à travers des réunions périodiques sur les progrès enregistrés vers l'atteinte des résultats escomptés et de veiller à la synergie des actions sur le terrain. Il rend régulièrement compte au Coordonnateur résident et au secrétariat PBSO et apporte un appui à la réalisation de l'évaluation du projet.

**Au niveau technique.** Le projet mettra en place une Unité de Gestion de Projet (UGP) conjointe sous la supervision d'ONU Femmes et placée dans ses enceintes. Cette équipe technique et consultative sera chargée d'examiner l'avancement du projet, de suggérer des mesures pour assurer l'achèvement en temps opportun des activités du projet; de faciliter la performance globale de la mise en œuvre du projet; de faciliter les audits et les évaluations, d'examiner et d'approuver le plan de suivi et d'évaluation; de promouvoir les synergies entre les activités du projet dans selon les thèmes transversaux et de consolider/réviser les rapports narratifs des agence sœur et partenaires

d'implémentation. L'équipe se réunira sur une base mensuelle ou plus fréquemment selon le besoin. Afin d'assurer la cohérence des interventions, le spécialiste de programme genre et gestion de conflits, qui jouera aussi le rôle de chargé national du projet, travaillera en étroite collaboration avec les instances nationales ainsi que les points focaux désignés par OPS/OMS ainsi que les partenaires d'implémentation impliqués dans la mise en œuvre.

**Composition de l'équipe :** L'UGP sera composé de 2 personnes à temps plein (Spécialiste de programmes genre et prévention de conflits / Spécialiste en santé des femmes et filles et prévention des VBG) qui seront recrutées d'une manière conjointe (impliquant ONU Femmes et OPS/OMS) avec les Termes de Référence et le processus de recrutement suivi par toutes les organisations récipiendaires. Les trois autres staffs à temps partiel seront les staffs de ONU Femmes (un spécialiste M&E et une assistante programme), OPS/OMS (un volontaire) qui travaillent au moins une journée par semaine dans l'UGP aux enceintes d'ONU Femmes. Le spécialiste de communication du PBF en Haïti partagé avec l'initiative Spotlight sera sollicité, au besoin, dans le développement et la vulgarisation des matériels de communication tout au long du processus de mise en œuvre.

En tous, les différents rôles et responsabilités qui seront impliqués dans la gestion du projet sont comme suit :

Agences	Postes	Rôles	% budget PBF
UN WOMEN	Spécialiste de programmes genre et prévention de conflits	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui au développement de programme et fourniture des conseils analytiques et techniques de qualité supérieure en genre, prévention de conflits et consolidation de la paix ;</li> <li>- Gestion du programme du bureau Haïti et supervision de l'équipe du projet ;</li> <li>- Soutien à la coordination inter agences et coordination avec les partenaires de mise en œuvre;</li> <li>- Appui à la constitution des Partenariats stratégiques, gestions des ressources et des livrables ;</li> <li>- Développement des stratégies de mise en œuvre des espaces de concertations et des sessions d'appui psychosocial pour les femmes et les filles.</li> <li>- Coordination de la mise en œuvre, du système de suivi, du rapportage et des sessions d'apprentissage des interventions liées au projet en collaboration avec le secrétariat du PBF en Haïti.</li> </ul>	100%  <b>\$ 80,362.74</b>
	Assistant de Programme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui dans le développement des stratégies de mise en œuvre du projet ;</li> <li>- Appui dans l'élaboration de plan de travail annuel, notamment l'alignement du plan avec les priorités des agences et partenaires de mise en œuvre</li> <li>- Appui dans le suivi régulier des engagements vis-à-vis des bénéficiaires, partenaires et bailleur (activités, objectifs et cibles, rapports) et leur bonne exécution, en lien avec les services et départements support ;</li> <li>- Appui à la mise en place d'outils de suivi – évaluation complémentaires et systématique pour chaque période de mise en œuvre ;</li> <li>- Appui à la coordination du processus mensuel de suivi budgétaire, prévisions budgétaires avec les responsables opérationnels pour une gestion optimale des budgets.</li> <li>- Appui dans l'élaboration des rapports.</li> </ul>	60%  <b>\$ 17,307</b>

	Spécialiste M&E	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration du plan et du système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage du projet afin de suivre et de rendre compte en temps opportun, de manière précise et complète des performances du projet par rapport aux indicateurs clés.</li> <li>- Mise en œuvre des activités de rapportage et de S&amp;E du projet ;</li> <li>- Supervision technique dans la conception et la mise en œuvre des exercices de collecte de données (par exemple, évaluations des besoins du projet, enquêtes de référence et finales ; suivi régulier des performances, etc.).</li> <li>- Visite de supervision et de soutien auprès des partenaires et des bénéficiaires / Analyse des données pertinentes pour fournir des orientations stratégiques et éclairer la prise de décision de la gestion du projet ;</li> <li>- Documentation des réalisations du projet par rapport aux objectifs en utilisant les données de suivi et travailler avec le personnel du projet pour documenter les facteurs expliquant les lacunes et les dépassements.</li> <li>- Développement d'une culture de transfert, de réflexion et d'apprentissage des connaissances au bureau.</li> <li>- Développement, consolidation et compte rendu des indicateurs mutuellement identifiés et assurer la dissémination des données de haute qualité en temps opportun.</li> </ul>	60% <b>\$ 26,490.12</b>
<b>OPS/OMS</b>	Spécialiste en santé des femmes et filles et prévention des VBG	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Même description que la spécialiste de ONU Femmes avec un focus spécifique sur la santé mentale et la prévention de conflits.</li> </ul>	100% <b>\$ 80,362.74</b>
	UNV Spécialiste en santé mentale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination des activités avec les différents acteurs en SMSPS</li> <li>- Organisation et suivi des activités SMSPS (évaluation des besoins, formations, élaboration des rapports et suivi des recommandations)</li> <li>- Appui technique à l'unité de santé mentale du MSPP pour la MEO du projet. Doit accompagner le MSPP dans l'organisation des formations et rencontres communautaires</li> <li>- Faire le lien entre acteurs du projet et le MSPP et agences</li> <li>- Toutes autres tâches de SMSPS</li> <li>- Appuyer les institutions du projet dans le rapportage des données de SMSPS</li> </ul>	50% <b>\$ 7,822.47</b>
<b>Budget total personnel sur 18 mois</b>			<b>\$ 212,345.06 soit 14% du budget global.</b>

- c) **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

<b>Risque spécifique au projet</b>	<b>Niveau de risque</b>	<b>Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)</b>
Faible intérêt des femmes et parents des filles à porter plaintes ou à solliciter nos services	Moyen	Associer un nombre élevé de leaders communautaires jeunes à la planification opérationnelle dès le démarrage du projet. Communiquer massivement sur les opportunités apportées par le projet à d'autres groupes de bénéficiaires.
Faible collaboration des centres de santé et autres acteurs intervenant dans le domaine	Moyen	Sélectionner les centres de santé sur la base de leur expérience à travailler dans le domaine et les sensibiliser sur la portée du projet pour leur efficacité. Les impliquer dans la planification et la prise de décision des activités qui les concernent et favoriser des sessions d'échanges régulières sur la performance du programme et les éléments à renforcer.
Manque d'intérêt du gouvernement dans la facilitation et la promotion des directives en matière de santé mentale	Moyen	Implication des points focaux clés du gouvernement dans les discussions et prise de décision suivant la thématique concernée. Favoriser un esprit de dialogue et d'échanges sur la portée, l'impact du projet ainsi que la valeur ajoutée de leur contribution dans l'orientation de la mise en œuvre.
Compétences et capacités limitées en médiation et en négociation parmi les femmes et les groupes de jeunes	Moyen	La raison d'être de l'initiative est d'établir un groupe de base de médiateurs et de négociateurs de paix compétents et dynamiques dans la région. Le programme s'appuiera donc sur les réseaux existants pour identifier les femmes et les jeunes ayant des potentiels, puis les permettre de jouer efficacement le rôle requis.
Les normes culturelles et la résistance sociale, y compris les « fauteurs de troubles »	Moyen	Le projet veillera à ce que les partenaires locaux dirigent et s'approprient le projet, en travaillant avec les groupes socio-économiques existants pour faciliter l'appropriation locale et éviter tout sentiment que ce travail est dirigé par les donateurs. Travailler avec des leaders masculins sensibilisés déjà engagés en tant que mobilisateurs communautaires aidera à naviguer et à atténuer les cils arrière. Une analyse « Do No Harm » sera effectuée avec chaque communauté pour être en mesure d'identifier la dynamique de conflit spécifique au sein de chaque communauté et comment atténuer leur impact.
Démobilisation des leaders communautaires dans la facilitation des dialogues	Elevé	Choix des leaders sur la base des critères convenus au niveau communautaire.  Communication efficace avec les leaders communautaires (leaders religieux, journalistes et autres personnalités des médias etc.) par le biais des médias nationaux et locaux sur les résultats attendus du projet et les progrès réalisés dans la promotion de la paix, de la stabilité nationale et des efforts de relèvement.

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisez et engagez les dirigeants nationaux et communautaires, pour souligner l'importance de l'inclusion pour la paix.</li> <li>• Établir des systèmes d'alerte précoce pour identifier les signes de tensions et/ou de violence contre les femmes participantes.</li> <li>• Tenir à jour les rapports d'analyse des conflits et les informations, y compris sur l'impact des résultats de la consolidation de la paix.</li> </ul>
Démobilisation des OCB partenaires	Faible	Choix des OCB sur la base de leur mandat, engagement, expérience et historique de performance dans les communautés vulnérables et sur d'autres projets en ligne avec les domaines clés du projet. Formation rigoureuse à la conduite autonome des activités.
Instabilité sociale, politique et insécurité	Élevé	<p>Suivre en permanence les tendances et les développements dans un contexte plus large en étroite coopération avec UNCT et le SMT. Coordonner avec SMT et d'autres organisations internationales pour atténuer et élaborer des plans d'urgence pour s'adapter à l'environnement en évolution.</p> <p>Assurer l'information régulière des membres du Comité de Pilotage afin de s'assurer que des mesures puissent être prises de façon concertée et garantir une communication régulière sur l'impact de la situation sociale et politique sur le projet.</p>
Limites à l'information de qualité et au discours politique éclairé au niveau communautaire et exclusion généralisée des femmes et des jeunes filles	Moyen	Renforcement de la diffusion de l'information par les médias et le gouvernement (radio et télécommunications) et exploitation des réseaux de communication communautaires existants. Le programme est établi spécifiquement pour renforcer cette capacité
Catastrophe environnementale au niveau des sites d'intervention	Elevé	Réviser la planification globale, ainsi que les stratégies globales en planifiant des actions qui tiennent compte de la conjoncture environnementale

#### d) Suivre / évaluation :

L'UGP sous le lead d'ONU Femmes aura à assurer un bon suivi du projet à travers une approche participative qui implique toutes les parties prenantes. L'UGP coordonne ces travaux avec le personnel d'ONU Femmes et d'OPS/OMS ainsi que les partenaires de mise en œuvre du projet. En effet, le Suivi et l'Évaluation du projet se fera concrètement de la manière suivante :

- Le projet prévoit (7%) du budget aux **activités de suivi, d'évaluation et de communication** qui seront **coordonnées par ONU Femmes en collaboration avec OPS/OMS**. En plus, il compte mobiliser les services d'un spécialiste M&E qui aura pour tâche de coordonner et exécuter les activités de suivi et d'évaluation en coordination avec les partenaires de mise en œuvre et le secrétariat de PBF en Haïti.
- Le projet appliquera une approche de S&E à méthodes mixtes, incluant la mesure du changement des indicateurs clés de la ligne de base à la ligne finale ainsi qu'une étude cas-témoins non

aléatoire, où les indicateurs clés des zones d'intervention seront comparés aux zones non interventionnelles marquées par des situations de conflits ; ce, afin de réaliser l'apport d'une bonne santé mentale dans un processus efficace de consolidation de la paix. Pour une analyse holistique, les points focaux sur le terrain seront formés sur la manière de vérifier et de comparer des données indiquant les changements issus d'une période de conflits ainsi que le niveau de contribution de communautés hétérogènes. Ils produiront et présenteront des rapports trimestriels qui feront ressortir les analyses sur les grandes tendances liées aux conflits, leurs causes et conséquences sur les interventions du projet, sur les bénéficiaires et acteurs aux fins d'adaptation progressive des approches d'intervention pour de meilleurs résultats. Les indicateurs clés de suivi et d'évaluation sont ancrés dans le Cadre mondial des résultats du Fonds pour la consolidation de la paix ainsi que dans les ODD liés à la santé, l'égalité des sexes et consolidation de la paix (ODD 3, 5 et 16).

- Le projet entreprend deux enquêtes et deux études de perception qui permettront de mesurer les transformations enclenchées par le projet et qui permettront d'évaluer l'impact du plaidoyer autour des réformes communautaires et régionales en matière de santé mentale.
- Le projet utilisera un cadre de suivi Excel partagé entre toutes les entités impliquées pour assurer un suivi périodique. Les outils de collecte des données seront développés de façon conjointe par les deux récipiendaires pour une collecte effective et systématique des données en alignement au cadre de résultats et afin de déterminer les progrès réalisés vers l'obtention des produits convenus. En cas de conflits entraînant des difficultés de déplacement, le consortium utilisera les services d'un acteur communautaire pour conduire le suivi.
- Sous la coordination de ONU Femmes, les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégré dans le projet. Le plan de S&E conjoint sera développé et mis en œuvre sous le leadership de ONU Femmes et des visites conjointes seront organisées.
- Trois rapports (Juin, novembre 2022 + le rapport final) seront présentés au comité de pilotage de PBF et aux parties prenantes, comprenant les données sur les résultats obtenus au regard des cibles prédéfinies au niveau des produits, le registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.
- A la fin du projet, une évaluation indépendante sera effectuée et permettra d'apprécier les changements apportés par le projet dans la vie des membres de ces zones d'intervention. Ces informations pourront aider à répliquer le projet dans d'autres communes et à encourager d'autres acteurs à embrasser le domaine.

<b>Cadre de suivi et d'évaluation</b>			
<b>Objectif</b>	<b>Résultat</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Actions attendues</b>
Suivre la progression des résultats	Les données sur les progrès réalisés par rapport aux indicateurs sont systématiquement collectées et analysées afin d'évaluer les progrès accomplis ainsi que les changements	Chaque trimestre ou dans la fréquence requise pour chaque activité indicative	Des progrès plus lents que prévu seront traités de manière particulière.
Surveiller et gérer les risques	Les risques pouvant menacer l'atteinte des résultats escomptés sont identifiés et surveillés à l'aide d'un journal de risques. Les audits sont effectués conformément à la politique d'audit de gestion des risques financiers.	Chaque trimestre	Journal des risques tenu à jour pour suivre les risques & les mesures de mitigation

Leçons apprises	Les bonnes pratiques et les leçons sont capturées régulièrement, ainsi qu'activement sourcées à partir d'autres projets et prises en compte dans le projet.	Au moins après un an de mise en œuvre	Les leçons sont saisies par l'équipe de projet et utilisées pour éclairer les décisions de gestion et de coordination.
Assurance qualité	Une évaluation du projet par rapport aux normes de qualité est faite afin d'identifier les forces et les faiblesses et d'éclairer les décisions de gestion	Au moins après un an de mise en œuvre	Examens périodiques pour éclairer les décisions visant à améliorer le l'impact du projet.
Examiner et apporter des corrections	Les données et éléments d'évidence de toutes les mesures de surveillance sont examinées en interne pour éclairer la prise de décision.	Chaque six mois	Les données de performance, les risques et les leçons éclairent les ajustements ou adaptations des approches d'intervention.
Evaluer	Évaluation finale incluant une étude des impacts est réalisée à l'achèvement des activités.	Fin du projet- Rapport final	

e) **Stratégie de fin de projet / durabilité :**

Plusieurs éléments peuvent confirmer la durabilité des actions du projet au-delà de la période de mise en œuvre :

- **Basées sur d'autres efforts et expériences d'autres acteurs** : Cette intervention conjointe d'ONU Femmes et de OPS/OMS en collaboration avec Fondation TOYA (comme partenaire d'implémentation) sera strictement liée aux initiatives de consolidation de la paix, mise en œuvre dans le pays par les institutions gouvernementales, le système des Nations Unies, les organisations internationales et s'appuiera directement sur elles. Plus précisément, elle assurera un lien étroit avec les efforts déployés et les résultats obtenus à ce jour pour le développement des capacités et l'engagement actif des femmes, jeunes filles aux côtés des hommes dans les processus de consolidation de la paix, de stabilisation et de relèvement.
- **Planification ascendante impliquant les bénéficiaires dès la phase de conception** : Le projet est durable grâce à sa planification ascendante visant à déterminer les priorités, puis à refléter les besoins de la communauté dans la conception du projet afin de garantir une participation efficace de la communauté. Il repose sur une approche holistique de l'accès aux services de santé mentale, du renforcement des systèmes de soins psychosociaux et des opportunités de dialogue. Il contribuera non seulement à améliorer le statut social des bénéficiaires ciblés en tant qu'acteurs, mais également à réduire la violence dans leurs communautés favorisant des espaces sûrs pour tous et toutes.  
**Approche différenciée et pluridimensionnelle** : L'analyse et le débat public stimulés par le projet en utilisant une approche différenciée et pluridimensionnelle (c'est-à-dire par le biais d'initiatives de renforcement d'accès aux services, de renforcement des structures de services en santé mentale et des mécanismes de concertation démocratique, des campagnes d'information et de plaidoyer) attireront l'attention des institutions nationales et du public sur les besoins, les capacités et les aspirations des femmes et jeunes filles. Des articles de journaux, des post et sondages seront réalisés et publiés lors des interventions publiques pour assurer la visibilité du projet et mettre en valeur pour les acteurs et décideurs les avancées significatives, les leçons apprises et les défis à surmonter. Ces actions de plaidoyer attireront tout aussi bien d'autres acteurs à s'intéresser à ce domaine.
- **Participation active des femmes**, jouissant d'une bonne santé mentale, aux plateformes d'échanges communautaires contribuera à renforcer leur leadership et confiance pour s'impliquer dans les espaces décisionnels, tout en représentant de modèles pour d'autres femmes leaders émergentes.

- **Fort engagement des acteurs communautaires dans la mise en œuvre** : Le fort engagement des leaders communautaires, des autorités locales et des services déconcentrés de l'Etat dans la mise en œuvre du projet est un indicateur fort à considérer dans l'analyse de durabilité des actions. Les communautés seront fortement impliquées dans la facilitation des échanges lors des rencontres de concertation. De plus, des séances de sensibilisation sur la masculinité positive, la politique de santé mentale et le leadership féminin seront organisées et permettront de changer les pratiques discriminatoires tout en améliorant les représentations féminines et les perceptions au regard des rôles sociaux. Le principe d'intégration des acteurs communautaires, des jeunes et autres acteurs fait partie d'un effort de pérennisation des actions au-delà de la période d'implémentation.
- **Possibilités de capitalisation et de réplique des bonnes pratiques** : Les enseignements tirés des phases de formulation et de mise en œuvre permettront aux institutions impliquées dans la mise en œuvre de capitaliser sur les bonnes pratiques et de les reproduire dans d'autres communautés locales fragiles. Elles pourront assurer la diffusion des enseignements tirés de la mise en œuvre des activités de santé mentale et de son impact sur la réduction des causes de conflits connexes.
- **Transfert de compétences** : En outre, le projet, grâce au transfert de compétences, autonomisera les structures et services de santé mentale et de prévention des VBG. Les connaissances acquises constitueront un atout majeur pour les bénéficiaires ciblés et la formation de formateurs permettra de transmettre ces connaissances et ce savoir-faire en heures supplémentaires.

Par ailleurs, le partenariat avec les organisations locales : Fondation TOYA, SAKALA et WORK des zones ciblées permettra de continuer à dynamiser les espaces de concertations, les interventions de plaidoyer dans les universités pour discuter de la problématique de santé mentale et de son importance pour une résolution efficace de conflits. Les partenaires locaux s'assureront de l'utilisation de la ligne verte, de l'application « Alo TOYA » et que les partenaires clés de protection, des bailleurs et décideurs prennent en compte la problématique dans leur programme annuel. En vue d'assurer une utilisation continue de l'application, Fondation TOYA s'est assurée, dès la conception de l'application, de mettre en place des mécanismes internes pouvant assurer l'opérationnalisation de l'application à moindre coût.

#### **IV. Budget du projet**

Le budget de ce projet est de \$1.5 million pour la période de mise en œuvre de 18 mois. L'organisation lead (**ONU Femmes**) aura à gérer **59% du budget (\$ \$886,666.20)** étant donné la nécessité de contribuer dans le renforcement des structures et services œuvrant dans le domaine de la santé mentale dans les zones ciblées par le projet. ONU Femmes supervisera aussi toutes les actions de renforcement de l'organisation locale de mise en œuvre Fondation TOYA pour tout ce qui a rapport au renforcement et à la dynamisation des tables de concertations, des espaces de dialogues et des actions de plaidoyer sur les pratiques optimales pour une participation effective des femmes et filles dans les discussions de consolidation de la paix. En partenariat avec OPS/OMS et la Fondation TOYA, ONU Femmes s'assurera de favoriser un réseautage de ces organisations de base et des acteurs communautaires pour canaliser cet effort conjoint en direction d'espaces de dialogue communautaire et d'initiatives communautaires. ONU Femmes assure la gestion du projet au niveau global et coordonnera le Suivi & Evaluation en collaboration avec OPS/OMS, Fondation TOYA et tout autre partenaire de mise en œuvre.

**OPS/OMS** aura **41 % du budget (\$ 613,333.80)** pour contribuer sur tous les résultats du projet. OPS/OMS travaillera de concert avec le ministère de la Santé publique pour le renforcement des ASCP, des centres communautaires et des acteurs pluridisciplinaires sur la santé mentale. Elle appuiera aussi bien la Fondation TOYA dans le renforcement et la fourniture des services d'appui psychosociaux aux femmes et filles victimes de conflits dans les zones ciblées. OPS/OMS travaillera sur le cadre normatif à travers le support pour le développement et la vulgarisation d'un plan standardisé sur la santé mentale qui pourra être utilisée sur une échelle nationale.

**Environ 40% (soit \$ 600,000) du budget global du projet (de \$1,500,000) seront alloués au renforcement des institutions et structures locales** (dont Fondation TOYA, des organisations de femmes, des groupes de jeunes, des centres de santé communautaires, des cellules de veille etc.) de consolidation de la paix. Ce montant servira au renforcement des capacités des professionnels de santé sur la santé mentale, des structures de services et des espaces de concertations et de dialogue (appui logistique, mobilisation, coaching régulier etc.) au niveau communautaire. Les activités de terrain seront suivies, implémentées par le partenaire de mise en œuvre Fondation TOYA, supervisées par OPS/OMS et ONU Femmes sous le haut patronage du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femmes (MCFDF) et le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE).

La mise en œuvre du projet sera assurée dans le respect d'un meilleur rapport cout-efficacité du projet (Value for Money).

Le budget sera versé en deux tranches. La première de 70 % du budget total sera transférée à la signature du ProDoc. La seconde est de 30 % du budget total, à transférer après qu'au moins 75% de la première tranche sera exécuté. **Le budget du projet est dans l'annexe D du document Excel.**

**Liste des annexes : ci-après**

### Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Oui	Non	Commentaire
<b>Planification</b>			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé ?	X		
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission	X		
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	X		
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	X		Des organisations de la société civile ainsi que des ministères clés tels que : MPCE, MSPP et MCFDF ont été consultés, pour certains, lors la préparation de la note conceptuelle et pour d'autres à la révision de la proposition finale.
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?	X		
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier ?	X		Ces critères seront approfondis en consultation avec les parties prenantes pour maximiser les retombées du projet et pour assurer une représentation équitable et diversifiée en des différents groupes au cours des trois (3) premiers mois du projet.
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement?		X	
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	X		
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?	N/A		Réalisation de la ligne de base 2 mois avant le démarrage effectif du projet
<b>Genre</b>			
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	X		
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet?	X		

12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	X		Les femmes et les filles constituent le public cible principal du projet. Toutefois le projet est ventilé par âge et degré de vulnérabilité.
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires de ces allocations GEWE ?	X		Plus de 80% du budget allouées au GEWE.

**Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)**

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	X		
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	X		
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	X		
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	X		
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	X		
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.		X	

7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.		X	
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.	X		Les agences soutiennent en nature par la contribution de leurs experts et de l'utilisation des véhicules et d'équipements existant pour la coordination.

## **Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

### **AA Functions**

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

### **Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations**

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives, and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives, and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

#### Financial reporting and timeline

Timeline	Event
<b>30 April</b>	Annual reporting – Report <b>Q4 expenses</b> (Jan. to Dec. of previous year)
<b><i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i></b>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

<b>31 July</b>	Voluntary Q2 expenses (January to June)
<b>31 October</b>	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

#### **Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

#### **Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent’s website (<http://mptf.undp.org>).

#### **Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

#### **Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:**

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document.

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget.

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

**Reporting:**

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
<b>28 February</b>	Annual reporting – Report <b>Q4 expenses</b> (Jan. to Dec. of previous year)
<b>30 April</b>	Report <b>Q1 expenses</b> (January to March)
<b>31 July</b>	Report <b>Q2 expenses</b> (January to June)
<b>31 October</b>	Report <b>Q3 expenses</b> (January to September)
<b><i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i></b>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

**Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

### **Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

### **Final Project Audit for non-UN recipient organization projects**

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

### **Special Provisions regarding Financing of Terrorism**

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

### **Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:**

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax-exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the

activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project-based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.

- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.<sup>12</sup>
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

---

<sup>12</sup> Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

**Annexe C. Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)**

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p><b>Résultat 1 :</b>  <b>Les femmes et filles exposées et victimes de conflits dans les zones ciblées ont un meilleur accès aux services d'accompagnement et d'appui psychosocial.</b></p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue)            ODD 3            ODD 5            ODD 16</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen) :</p> <p>Date de la session EPU pour Haïti : 4 octobre 2021</p> <p><b>Principales recommandations (Rapport du Groupe de travail sur l'EPU Haïti, octobre 2021) :</b></p> <p><b>Thème 10 : Droits économiques sociaux et culturels</b>            Sous thème-10.3 : Droit à la santé à l'assainissement et à l'eau potable</p>		<p><b>Indicateur 1 a</b>            # de personnes bénéficiant de services d'accompagnement et d'appui psychosocial ventilées par sexe, âge, statut économique.</p> <p><b>Niveau de référence :</b>            0</p> <p><b>Cible:</b>            2000</p>	<p><b>Moyens de vérification</b>            Rapports du ministère de la Santé Publique et la population            Rapport de projet            Registre du projet            Articles de presse,</p> <p>Fréquence de collecte            Fin de projet</p>	<p>Moyen-terme</p> <p>Évaluation finale</p>
		<p><b>Indicateur 1 b</b>            % de femmes et filles (ventilées par âge, statut économique) exposées et victimes de conflits répertoriées par le système Alo TOYA dans les zones ciblées qui sont satisfaites des services d'accompagnement et d'appui psychosocial reçus</p> <p><b>Niveau de référence :</b>            0</p> <p><b>Cible:</b>            70%</p>	<p><b>Moyens de vérification</b>            Rapports du ministère de la Santé Publique et la population            Rapport de projet            Registre du projet            Articles de presse,</p> <p>Fréquence de collecte            Fin de projet</p>	<p>Moyen-terme</p> <p>Évaluation finale</p>
<p>149. Œuvrer à l'amélioration des droits fondamentaux des populations, tels que le droit à l'alimentation et le droit au meilleur état de santé possible (Thaïlande); 35 (Saint Siege)</p> <p><b>Thème 12.- Droits des femmes</b>            Sous thème-12.3 : Participation des femmes au processus de décision</p> <p>115- 66.- Continuer à renforcer la participation des femmes au processus décisionnel (Iraq) ;</p> <p>115- 67.- Mettre en place des mesures efficaces pour assurer l'accès des femmes aux postes de décision (Costa Rica).</p>	<p><b>Produit 1.1</b>  <b>Les femmes et filles survivantes de violences et exposées aux conflits ont accès au service psychosocial</b></p> <p><b>Liste des activités relevant du produit :</b></p> <p><b>Activité 1.1.1 :</b>            Réaliser une consultation/enquête dans les communautés ciblées sur les besoins / vulnérabilités et des réponses à apporter (soins, services, programmes d'accompagnement, etc.)</p> <p><b>Activité 1.1.2 :</b>            Renforcer et vulgariser l'application mobile « Alo TOYA » permettant de 'tracker' et d'alerter sur les besoins des femmes et des filles en danger et en situation de détresse.</p> <p><b>Activité 1.1.3 :</b>            Fournir une assistance psycho-sociale à distance, dans la communauté et en institution de proximité</p>	<p><b>Indicateur 1.1.1</b>            # de femmes et de filles qui bénéficient de soins psychosociaux ciblés (premiers soins psychologiques, mise en lien des personnes ayant des problèmes psychosociaux avec les ressources et services appropriés, gestion de cas, consultations psychologiques, psychothérapie ou autres interventions psychologiques)</p> <p><b>Niveau de référence :</b>            0</p> <p>Cible :            2000</p>	<p><b>Moyens de vérification</b>            Rapports du ministère de la Santé Publique et la population            Rapport de projet            Registre du projet            Articles de presse,</p> <p>Fréquence de collecte            Fin de projet</p>	<p>Moyen-terme</p> <p>Évaluation finale</p>
		<p><b>Indicateur 1.1.2</b>            Augmentation du degré de satisfaction des personnes ayant des problèmes Psychosociaux et de santé mentale et/ou de leur famille quant aux soins dont elles ont bénéficié</p> <p><b>Niveau de référence :</b>            Ligne de base</p>	<p><b>Moyens de vérification</b>            Enquête pilote de base            Rapport d'enquête de de satisfaction            Rapport d'évaluation finale</p> <p>Fréquence de collecte            Fin de projet</p>	<p>Moyen-terme</p> <p>Évaluation finale</p>

	aux femmes et filles exposées et victimes de conflits, notamment les femmes et filles victimes de violence.	<b>Cible :</b> Augmentation par rapport à la ligne de base			
<p><b>Résultat 2 :</b> <b>Les services de prise en charge des femmes et filles victimes de conflits (dont les victimes de VBG), les programmes de santé mentale sont renforcés et outillés.</b></p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant) ODD 3 ODD 5 ODD 16</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen) : Date de la session EPU pour Haïti : 4 octobre 2021</p> <p><b>Principales recommandations (Rapport du Groupe de travail sur l'EPU Haïti, octobre 2021) :</b></p> <p><b>Thème 10 : Droits économiques sociaux et culturels</b> Sous thème-10.3 : Droit à la santé à l'assainissement et à l'eau potable</p> <p>149. Œuvrer à l'amélioration des droits fondamentaux des populations, tels que le droit à l'alimentation et le droit au meilleur état de santé possible (Thaïlande); 35 (Saint Siege)</p> <p><b>Thème 12.- Droits des femmes</b> Sous thème-12.3 : Participation des femmes au processus de décision</p> <p>115- 66.- Continuer à renforcer la participation des femmes au processus décisionnel (Iraq) ;</p> <p>115- 67.- Mettre en place des mesures efficaces pour assurer l'accès des femmes aux postes de décision (Costa Rica).</p>		<p><b>Indicateur 2 a</b> Augmentation de l'offre de services en santé mentale</p> <p>Capacité accrue des services de prises en charge, des programmes et des mécanismes de concertation communautaire à faire face aux problèmes de santé mentale à travers l'application des standards de prise en charge prenant en compte les besoins spécifiques des femmes et des filles.</p> <p><b>Niveau de référence :</b> Faible capacité à mettre en application les standards de prise en charge</p> <p><b>Cible:</b> Augmentation des capacités à mettre en application les standards de prise en charge.</p>	<p><b>Moyens de vérification</b> Rapports du ministère de la Santé Publique e la population Enquête de base sur les capacités d'application des standards de prise en charge prenant en compte les besoins spécifiques des femmes et des filles.</p> <p>Enquêtes de suivi des capacités d'application des standards de prise en charge prenant en compte les besoins spécifiques des femmes et des filles</p> <p>Rapport de projet Registre du projet Articles de presse,</p> <p>Fréquence de collecte Fin de projet</p>	<p>Moyen-terme Evaluation finale</p>	
			<p><b>Indicateur 2 b</b> % de femmes et filles victimes de conflits (dont les victimes de VBG) ayant déclaré être satisfaite des services de prise en charge, des programmes de santé mentale</p> <p><b>Niveau de référence :</b> 0% de femmes et filles victimes de conflits (dont les victimes de VBG) ayant déclaré être satisfaite des services de prise en charge, des programmes de santé mentale</p> <p><b>Cible:</b> 80% de femmes et filles victimes de conflits (dont les victimes de VBG) ayant déclaré être satisfaite des services de prise en charge, des programmes de santé mentale</p>	<p><b>Moyens de vérification</b> Rapports du ministère de la Santé Publique e la population Rapport de projet Registre du projet Articles de presse,</p> <p>Fréquence de collecte Fin de projet</p>	<p>Moyen-terme Évaluation finale</p>
		<p><b>Produit 2.1</b> <b>Les mécanismes et institutions civiles et publiques œuvrant pour la promotion de la santé mentale sont évalués et renforcés.</b></p> <p><b>Liste des activités relevant du produit :</b></p> <p><b>Activité 2.1.1 :</b></p>	<p><b>Indicateur 2.1.1</b> Perceptions, connaissances, attitudes (y compris stigmatisation) et comportements des membres et institutions civiles et publiques et/ou des prestataires de services à l'égard des personnes ayant des problèmes psychosociaux et de santé mentale</p> <p><b>Niveau de référence :</b></p>	<p><b>Moyens de vérification</b> Rapport d'enquête de perceptions, connaissances, attitudes Rapport de projet</p> <p>Fréquence de collecte Mi-parcours</p>	<p>Moyen-terme Évaluation finale</p>

	<p>Faire une cartographie et un diagnostic des mécanismes et des acteurs offrant des services de santé mentale et support psychosociale.</p> <p><b>Activité 2.1.2 :</b> Développer et mettre en œuvre un plan de renforcement de capacités, soutenu d'un système d'information coordonné, au profit des structures et des acteurs œuvrant dans le domaine de la santé mentale ciblant notamment les femmes et filles exposées et victimes de conflits.</p> <p><b>Activité 2.1.3 :</b> Mettre en place des cellules de veille et d'écoute dans les institutions civiles et publiques (hôpitaux, centres de santé et/ou cliniques) pouvant documenter les violations des droits humains associées aux troubles de santé mentale dans les communautés ciblées.</p>	<p>TBD (Ligne de base)</p> <p><b>Cible :</b> TBD (Résultat ligne de base)</p>		
	<p><b>Produit 2.2</b> <b>Les services et programmes communautaires de santé mentale et d'appui psychosocial sont dynamisés en tenant compte de l'aspect genre.</b></p> <p><b>Liste des activités relevant du produit :</b></p> <p><b>Activité 2.2.1 :</b> Réaliser une évaluation de la qualité et de l'accès aux services de soins en santé mentale et d'appui psychosocial pour les femmes et les filles victimes de violences des situations de conflits.</p> <p><b>Activité 2.2.2 :</b> Fournir un renforcement technique et structurel aux structures et services de prise en charge psychosociale et de promotion de la paix en prenant en compte l'aspect genre</p> <p><b>Activité 2.2.3 :</b> Former le personnel de santé à tous les niveaux (agents de santé communautaire polyvalent, soins de santé primaire jusqu'aux personnels de santé dans les hôpitaux) sur la prise en charge des cas et achat des intrants/médicaments essentiels selon les recommandations de l'OPS/OMS ;</p> <p><b>Activité 2.2.4:</b> Organiser des ateliers de formation destinés aux acteurs pluridisciplinaires communautaires sur la santé mentale et la prise en charge psychosociale en tenant compte de l'aspect genre et intégrant le suivi des capacités des structures de services impliquées.</p>	<p><b>Indicateur 2.2.1</b> Capacités des structures à accroître l'accès et la qualité services de soins en santé mentale et d'appui psychosocial aux femmes et aux filles</p> <p><b>Niveau de référence :</b> TBD (ligne de base)</p> <p><b>Cible :</b> Augmentation des capacités par rapport à la ligne de base.</p>	<p><b>Moyens de vérification</b> Rapports du projet, Liste de présence, Base de données du MSPP</p> <p><b>Fréquence de collecte</b> Mi-parcours</p>	<p><b>Moyen-terme</b> Évaluation finale</p>

	<b>Activité 2.2.5 :</b> Développer, standardiser et vulgariser des programmes sur la santé mentale et le bien-être psychosociales en tenant compte de l'aspect genre			
<b>Résultat 3 :</b> <b>Des espaces de concertation communautaires sont créés, renforcés, dynamisés et représentent des endroits sûrs et propices favorisant l'entraide, le dialogue démocratique et inclusif entre les hommes et les femmes indépendamment du sexe et de l'âge.</b>  (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant) ODD 3 ODD 5 ODD 16  (Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen) :  Date de la session EPU pour Haïti : 4 octobre 2021  <b>Principales recommandations (Rapport du Groupe de travail sur l'EPU Haïti, octobre 2021) :</b>  <b>Thème 10 : Droits économiques sociaux et culturels</b> Sous thème-10.3 : Droit à la santé à l'assainissement et à l'eau potable  149. Œuvrer à l'amélioration des droits fondamentaux des populations, tels que le droit à l'alimentation et le droit au meilleur état de santé possible (Thaïlande); 35 (Saint Siege)  <b>Thème 12.- Droits des femmes</b> Sous thème-12.3 : Participation des femmes au processus de décision		<b>Indicateur 3 a</b> # d'espaces de concertation communautaires opérationnels (créés, renforcés, dynamisés et représentants des endroits sûrs et propices favorisant l'entraide, le dialogue démocratique et inclusif entre les hommes et les femmes indépendamment du sexe et de l'âge)  <b>Niveau de référence :</b> 0 Espaces de concertation communautaires opérationnels  <b>Cible:</b> 3 Espaces de concertation communautaires opérationnels	<b>Moyens de vérification</b> Rapports du ministère de la Santé Publique et la population Rapport de projet Registre du projet Articles de presse,  Fréquence de collecte Fin de projet	<b>Moyen-terme</b>  Évaluation finale
	<b>Produit 3.1</b> <b>Des espaces sûrs communautaires favorisant le dialogue et le leadership féminin sont créés et renforcés.</b>  <b>Liste des activités relevant du produit :</b>  <b>Activité 3.1.1:</b> Créer et renforcer des espaces d'écoute/dialogue et de concertation au niveau des quartiers pilotes ciblant principalement les femmes, les jeunes femmes et hommes, les leaders et acteurs communautaires.  <b>Activité 3.1.2 :</b> Développer et promouvoir des programmes de dialogue et de cohésion sociale dans les écoles, les espaces professionnels et dans les collectivités territoriales par l'implication des jeunes femmes dans la structuration d'activités dédiées.	<b>Indicateur 3.1.1</b> Perception des femmes, des jeunes, des leaders et des acteurs communautaires par rapport à la promotion de dialogue et du leadership féminin dans les espaces communautaires  <b>Niveau de référence :</b> Perception négative des femmes, des jeunes, des leaders et des acteurs communautaires par rapport à la promotion de dialogue et du leadership féminin dans les espaces communautaires  <b>Cible :</b> Perception positive des femmes, des jeunes, des leaders et des acteurs communautaires par rapport à la promotion de dialogue et du leadership féminin dans les espaces communautaires	<b>Moyens de vérification</b> Rapport d'enquête de perceptions Rapport de projet  Fréquence de collecte Mi-parcours	<b>Moyen-terme</b>  Évaluation finale
	115- 66.- Continuer à renforcer la participation des femmes au processus décisionnel (Iraq) ;  115- 67.- Mettre en place des mesures efficaces pour assurer l'accès des femmes aux postes de décision (Costa Rica).	<b>Produit 3.2</b> <b>Les acteurs communautaires, de droits humains et locaux sont informés et sensibilisés sur la masculinité positive et au processus inclusif de consolidation de la paix.</b>  <b>Liste des activités relevant du produit :</b>  <b>Activité 3.2.1:</b> Organiser des formations des jeunes femmes et jeunes hommes et de leaders communautaires femmes et hommes pour la promotion de la masculinité positive et la promotion	<b>Indicateur 3.2.1 :</b> # d'acteurs mettant en œuvre des initiatives sur la masculinité positive et de promotion de la paix à travers la santé mentale.  <b>Niveau de référence :</b> 0  <b>Cible :</b> 100 (y compris 50 leaders hommes leaders communautaires) à travers 3 initiatives communautaires	<b>Moyens de vérification</b> Rapports du projet, Liste de présence, Base de données  Fréquence de collecte Fin de projet  Plateforme HeForShe

	<p>de paix en tenant compte des principes de du programme mondial Heforshe.</p> <p><b>Activité 3.2.2 :</b> Appuyer les acteurs formés pour la conception et la mise en œuvre d’initiatives communautaires de promotion de la masculinité positive et de la consolidation de la paix à travers un meilleur accès des femmes et filles a la santé mentale</p> <p><b>Activité 3.2.3:</b> Organiser un forum sur la santé mentale et la promotion de la paix / Communication autour de l’impact des conflits violents sur la santé mentale et le bien-être psychologique des femmes et des filles ainsi que sur leur capacité de s’affirmer.</p>	<p><b>Indicateur 3.2.2 :</b> # d’adhérent-e-s à la plate-forme HeForShe.</p> <p><b>Niveau de référence :</b> 875</p> <p><b>Cible :</b> 1200</p> <p><b>Indicateur 3.2.3 :</b> Existence d’une feuille de route multisectorielle et Multi-acteurs pour une meilleure promotion de la santé mentale des femmes et des filles et leur implication dans la construction de la paix qui sert a mobiliser tous les acteurs vers l’ action</p> <p><b>Niveau de référence :</b> Pas de feuille de route multisectorielle et multi acteurs pour une meilleure promotion de la santé mentale des femmes et des filles et leur implication dans la construction de la paix</p> <p><b>Cible : Une feuille de route multisectorielle et multi acteurs pour une meilleure promotion de la santé mentale des femmes et des filles et leur implication d la construction de la paix, existe et est utilisée pour plaidoyer</b></p>		
	<p><b>Produit 3.3</b> <b>Les acteurs communautaires, de droits humains et leaders locaux assurent un plaidoyer pour influencer les politiques sur la santé mentale et l’appui psychosocial pour les femmes et filles</b></p> <p><b>Liste des activités relevant du produit :</b></p> <p><b>Activité 3.3.1:</b> Concevoir un plan de plaidoyer qui permettra d’influencer la mise en œuvre de la composante santé mentale des politique et stratégie de santé et l’appui psychosocial des femmes et filles en ligne avec les recommandations du forum.</p> <p><b>Activité 3.3.2 :</b> Exécuter le plan de plaidoyer conçu en amont</p>	<p>Indicateur 3.3.1 :</p> <p>Existence d’un plan de plaidoyer développé par les acteurs communautaires, des droits humains, les leaders locaux et femmes et jeunes femmes sur la nécessité de prévoir stratégies et de politiques de santé mentale adaptées opérationnelles par les décideurs y compris pour l’appui psychosocial pour les femmes et filles</p> <p><b>Niveau de référence : Aucun</b> plan de plaidoyer développé de manière consensuelle et participative sur la nécessité prévoir des stratégies et de politiques de santé mentale adaptées et opérationnelles y compris pour l’appui psychosocial pour les femmes et filles</p>	<p><b>Moyens de vérification</b> Document de plaidoyer Rapport de projet Rapport d’évaluation</p> <p><b>Fréquence de collecte</b> Fin de projet</p>	<p>Moyen-terme</p> <p>Évaluation finale</p>

	<p><b>Cible :</b> Un plan de plaidoyer développé de manière consensuelle et participative sur la nécessité de prévoir des stratégies et de politiques de Santé mentale adaptées et opérationnelles y compris pour l'appui <b>psychosocial pour les femmes et filles</b> existe et est utilisé par les acteurs pour le plaidoyer au sein de leur secteur respectif</p>		
	<p><b>Indicateur 3.3.2 :</b> # de leaders communautaires sensibilisés adhérant au plaidoyer sur la nécessité de prévoir des stratégies et politiques de Santé mentale adaptées y compris pour l'appui psychosocial des femmes et des filles</p> <p><b>Niveau de référence :</b> 0 leader communautaire</p> <p><b>Cible :</b> 100 leaders communautaires</p>	<p><b>Moyens de vérification</b> Document de plaidoyer Rapport de projet Rapport d'évaluation</p> <p><b>Fréquence de collecte</b> Mi-parcours Fin de projet</p>	<p>Moyen-terme</p> <p>Évaluation finale</p>

For MPTFO Use

Totals				
	ONU-Femmes (budget en USD)	OPS/OMS (budget en USD)	Organisation recipiendaire 3 (budget en USD)	Totals
1. Staff and other personnel	\$ 124,160.00	\$ 88,185.00	\$ -	\$ 212,345.00
2. Supplies, Commodities, Materials	\$ 90,000.00	\$ 92,632.85	\$ -	\$ 182,632.85
3. Equipment, Vehicles, and Furniture (including Depreciation)	\$ 8,000.00	\$ -	\$ -	\$ 8,000.00
4. Contractual services	\$ 162,600.00	\$ 168,900.00	\$ -	\$ 331,500.00
5. Travel	\$ 7,600.00	\$ -	\$ -	\$ 7,600.00
6. Transfers and Grants to Counterparts	\$ 396,300.00	\$ 203,700.00	\$ -	\$ 600,000.00
7. General Operating and other Costs	\$ 40,000.00	\$ 19,791.31	\$ -	\$ 59,791.31
Sub-Total	\$ 828,660.00	\$ 573,209.16	\$ -	\$ 1,401,869.16
7% Indirect Costs	\$ 58,006.20	\$ 40,124.64	\$ -	\$ 98,130.84
<b>Total</b>	<b>\$ 886,666.20</b>	<b>\$ 613,333.80</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ 1,500,000.00</b>

Performance-Based Tranche Breakdown					
	ONU-Femmes (budget en USD)	OPS/OMS (budget en USD)	Organisation recipiendaire 3 (budget en USD)	TOTAL	Tranche %
First Tranche:	\$ 620,666.34	\$ 429,333.66	\$ -	\$ 1,050,000.00	70%
Second Tranche:	\$ 265,999.86	\$ 184,000.14	\$ -	\$ 450,000.00	30%
Third Tranche:	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	0%
<b>TOTAL</b>	<b>\$ 886,666.20</b>	<b>\$ 613,333.80</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ 1,500,000.00</b>	